

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 16 mars 1923

Sommaire :

Louis Barthou

Le Comte Albert de Mun

Les devoirs de la critique

L'œuvre de Ch. Maurras :

Ses titres à l'intérêt des catholiques

En marge de la conférence

de M^{me} Tinayre

Léon Delacroix

Louis Barthou

Chan. Paul Halfants

V. Honnay, S. J.

Jeanne Cappe

Les idées et les faits : Chronique des idées : Questions d'enseignement, J. Schryngens ; " Le Génie des Religions ", P. Pascal ; Une enquête sur le nationalisme, F. Deschamps. — Italie, L. Picard. — France. — États-Unis, O. Englebert.

La Semaine

* Au moment de mettre sous presse, nous parvient le texte d'une protestation collective des évêques de Cologne, de Münster et de Paderborn, contre l'occupation de la Ruhr. Nous la publierons dans notre prochain numéro et nous montrerons, avec le respect que l'on doit à des pasteurs d'une Église qui nous est chère par-dessus toute chose, les erreurs de fait et les erreurs de droit « d'un appel à l'étranger » qui ne peut que peiner douloureusement les catholiques de France et de Belgique.

Que la paix est loin de régner dans les cœurs!...

* Le communisme belge se relèvera-t-il du coup que vient de lui porter la justice de notre pays ?

« L'Église est la seule internationale qui tienne » a dit Maurras ; l'internationale communiste aboutit à l'anarchie par la trahison ; l'union à Rome, base de l'internationale Catholique, maintiendra toujours, entre les catholiques des différentes nations, cette solidarité qui reste malgré tout — dans la crise aiguë de nationalisme qui agite le monde — la meilleure, si pas la seule espérance d'une Société des Nations viable.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



**LAMPÉ
FANAL**
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS

GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68

rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119

BRUGES, rue Nicolas Despars, 11

CHARLEROI, Quai de Brabant, 16

COURTRAI, rue de Tournai, 30

MONS, rue de la Station, 16

OSTENDE, Square Marie-José, 1

ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18

FOSSÉS — GHISTELLES — PONT

A CELLES — SPRIMONT — THOU-

ROUT — FRAMERIES — LENS, DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

Escompte de valeurs commerciales — *Ouvertures de Crédit* —
Comptes de dépôts — *Avances sur titres* — *Lettres de crédit*
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.

Encaissement de coupons — *Orâmes de Bourse* — *Dépôts de titres*

— *Vérification des tirages à la demande des Clients* —

Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : B. 9945.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

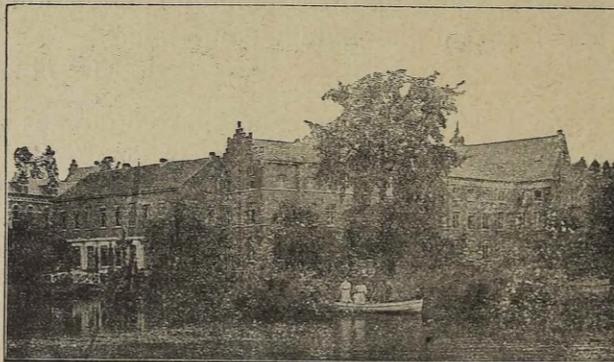
Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

Numéros spécimens sur demande

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à HOEGAERDE (près Tirlemont)

au sein d'un vallon choyé par la nature

entouré d'un parc de 7 hectares

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

Prix de la Pension : 1500 francs

Le Comte Albert de Mun

M. Louis Barthou (1)

Albert de Mun

Le Comité des Grandes Conférences Catholiques m'a convié à l'honneur de vous présenter M. Louis Barthou. Mais je suis tenté de m'y dérober, parce qu'on ne présente pas M. Louis Barthou à l'élite de la société bruxelloise, qui le connaît.

Elle connaît en lui non pas seulement l'homme d'Etat, le parlementaire qui a été onze fois Ministre ou Président du Conseil, mais elle connaît aussi les titres qui l'ont appelé à siéger à l'Académie Française.

La plupart d'entre vous ont pris contact avec les « Figures du Passé », depuis Henri IV jusqu'à Lamartine en passant par Mirabeau, dont M. Barthou s'est employé à faire revivre l'âme. Il a scruté ces âmes, il a excellé à expliquer leurs tendances, leurs fougues ou leurs aspirations, et aussi leurs fautes, par les origines ancestrales de ces grandes figures, leurs traditions et leur ambiance. Il projette des lumières sur ce qui n'était pour nous que les fumées d'un glorieux passé.

Vous connaissez aussi les « Amours d'un poète » et la synthèse de recherches fécondes sur la vie intime de Victor Hugo, sur les recoins jusque là demeurés obscurs du cœur de son héros. Tous ces ouvrages sont appuyés sur des lettres autographes, des notes ou des discours manuscrits, dont il est le chercheur heureux et le collectionneur passionné.

Il faudrait voir sa bibliothèque qui abrite sous des reliures d'art, d'un goût et d'un style impeccables, des autographes ou des manuscrits des littérateurs des trois derniers siècles.

L'homme de goût, le littérateur et l'artiste se confondent avec l'orateur. M. Barthou a les yeux de l'intelligence d'une limpidité et d'une promptitude sans pareilles. Il voit clair, il voit juste, il voit tout et il voit vite. C'est ce qui fait que son éloquence sobre, simple et sans effort, atteint le suprême degré du charme et de la force persuasive.

Le sujet que M. Louis Barthou a librement choisi pour le traiter devant vous atteste son grand cœur et la noblesse de son âme. La vie qui va inspirer sa conférence est celle d'un antagoniste de sa pensée pendant une longue période de sa carrière politique. Le brillant parlementaire, le catholique Albert de Mun a, au cours de la récente guerre, arraché à la générosité de son adversaire politique, des élans d'admiration que celui-ci va vous exprimer.

Nul mieux que Louis Barthou ne peut dire comment, de l'autre côté de l'hémicycle parlementaire, apparaissait Albert de Mun, qu'il a vu de ces yeux que je vous décrivais tantôt.

LÉON DELACROIX,
Ministre d'État, Délégué de la Belgique
à la Commission des Réparations.

(1) Nous faisons précéder la publication de la conférence faite par M. Louis Barthou, à Bruxelles, sous les auspices des Grandes Conférences Catholiques, de la présentation du conférencier à l'auditoire par M. Léon Delacroix.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 6 août 1914, dans un éloquent article jailli du cœur, le comte Albert de Mun adressait un hommage d'admiration et d'émotion reconnaissantes à la nation belge, à son Roi et à son armée. Il rappelait les « liens du sang les plus étroits et les plus chers » qui l'unissaient à votre noble pays, mais son témoignage était surtout celui d'un Français, conscient du service que la loyauté de la Belgique et son héroïque résistance avaient rendu à la France et à la civilisation. « L'honneur et la fierté de la race, disait-il, le culte jaloux de l'indépendance, l'amour ardent d'une patrie jeune encore dans l'histoire, mais aussi vieille que ses sources, tout à la fois s'est révolté dans leurs âmes, et debout, d'un seul bond, Flamands, Brabançons et Wallons, ont dressé devant l'insolence germanique le rempart de leurs poitrines. » Et il s'écriait : Ah ! les braves gens !

C'est un grand honneur pour moi de parler devant ces braves gens, fidèles dans la paix comme dans la guerre, et que les droits d'une commune victoire ont mis à nos côtés pour en recueillir, si tardivement ! non des bénéfices, mais des réparations nécessaires. Vos discussions, qui ne regardent que vous, n'obscurcissent pas à nos yeux l'unité de l'âme belge. Flamands, Brabançons et Wallons, nous vous tenons tous pour des amis, pour des allés, pour des frères, et nous nous renierions nous-mêmes, si nous pouvions oublier le sacrifice sublime devant lequel Albert de Mun inclinait, il y a neuf ans, sa gratitude et son respect.

En m'associant à ce grand témoignage, je remplis certes un devoir de conscience, mais pourrais-je vous dissimuler qu'il y entre une part de précaution ? Je crains de n'être pas qualifié pour parler devant vous du grand orateur catholique, et mon audace a besoin de votre bienveillance. Tant de questions nous avaient si longtemps séparés et même opposés, M. de Mun et moi ! Mais un tel adversaire forçait l'estime par la noblesse de son caractère, et ceux-là étaient à plaindre qui ne subissaient pas la séduction de son talent. D'un parti à l'autre, d'un banc à l'autre, et, comme on disait au temps où les Français ne s'aimaient pas, de l'une à l'autre barricade, j'aimais dans Albert de Mun le Français de belle allure dont les débuts avaient inspiré à Gambetta, qui d'ailleurs le fit invalider, l'évocation de Montalembert. Le goût des problèmes sociaux nous était commun, et si le point de vue confessionnel nous divisait, nous étions rapprochés par la solution syndicaliste. Ainsi, j'entraînai en rapports plus étroits avec M. de Mun. Sa conversation avait un charme inexprimable ; j'en avais souvent goûté les attraits jusqu'au jour où la gravité menaçante des événements m'en fit sentir la vigueur civique et la robuste clairvoyance. Ce gentilhomme avait conservé une âme de soldat. Il apporta par ses écrits au vote de la loi de trois ans un concours où, quoi qu'on en ait dit, il n'y eut jamais de conditions : la patrie, entre ceux qui l'aiment, a-t-elle donc besoin de marchandages ?

Ainsi, j'eus la fierté de devenir l'ami de M. de Mun. Il était Breton par sa mère, mais, par sa famille paternelle, et à remonter dans le cours des âges, il était de race pyrénéenne. Cette origine nous créait un voisinage. La terre béarnaise a produit deux rois, l'un qui le fut par droit de naissance, Henri IV, l'autre qui le fut par droit de conquête, Bernadotte, et deux ou trois maréchaux. La terre bigourdane avait besoin d'une revanche : elle l'a prise, puisque le grand vainqueur de la Grande Guerre, le maréchal Foch, est né à Tarbes, à trois lieues du manoir familial des de Mun. Cette famille de Mun fut surtout militaire. Pen-

dant des siècles, ses fils versèrent leur sang pour la France. L'un d'eux, appelé à devenir lieutenant-général de l'armée royale sous Louis XVIII, épousa, en 1772, une des filles d'Helvétius. Ainsi Albert de Mun, qui fit de la Contre-Révolution son programme, eut pour arrière-grand-père l'auteur de *l'Esprit*, l'ami de Voltaire, de Grimm, de Diderot, de d'Alembert, le philosophe matérialiste dont le livre, qui subit la triple condamnation du Pape, du Parlement et de la Sorbonne, fut brûlé par la main du bourreau : l'hérédité a des secrets encore inconnus de la science. Albert de Mun, élevé au petit collège libre de Versailles, n'étonna pas le monde par le bruit de ses succès scolaires. Il ne fut, de son propre aveu, qu'un écolier médiocre et peu travailleur, mais il lisait beaucoup, et il entassait des notes au cours de ses lectures. Ce goût et cette méthode lui restèrent et je les retiens au passage parce qu'ils contribuèrent pour une large part à sa formation oratoire, et aussi parce que, devant son fonds à d'autres, il eut des idées générales, mais peu d'idées personnelles. En deux mots, qu'il faut dire pour être impartial, il fut un disciple, il ne fut pas un créateur.

Il entra dans l'armée sans goût spécial et presque par hasard, comme on y entra, il y a quelque soixante ans, « dans les familles que les révolutions politiques avaient éloignées d'autres carrières, pour y passer quelques années de jeunesse ». Il ne semble pas que l'École de Saint-Cyr ait développé sa vocation : le goût de la carrière militaire lui vint moins par l'étude que par l'action. Sous-lieutenant, puis lieutenant au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, il vécut pendant cinq ans, de 1862 à 1867, sur la terre algérienne. Il n'y trouva pas peut-être, malgré les brillants combats où il prit part, tous les risques de l'aventure qu'il avait espérée, mais il resta imprégné de cette lumière de l'Orient qui l'avait tout de suite ébloui, et son âme ardente s'enivra d'une poésie dont ses lettres d'abord, puis ses discours, ont exprimé l'enthousiasme.

Un soir de juillet, ce sous-lieutenant de vingt-trois ans, campé près de Tébessa, au milieu des Arabes, pour rechercher les ruines des travaux hydrauliques des Romains, se laisse entraîner dans une rêverie délicieuse. Il subit la fascination de la sublime nature où tout parle à son imagination, « une feuille, une étoile, un coin du ciel, ici un éclat mystérieux, là une ombre profonde ». Son oreille, plus sensible dans l'apaisement de la nuit, lui apporte mille sons que réunit une harmonie éclatante. Cette extase, « où l'âme se détache du corps », lui révèle un ordre supérieur et comme une seconde vie où « l'esprit transformé se reporte vers les êtres et vers les lieux qu'il aime ; il les voit, il les suit, il vit avec eux ». Une sorte de magie s'empare de lui et le transporte dans un monde inconnu, éloigné, où une vie meilleure le ravit et l'exalte. Tout parle dans cette vie : « tout s'adresse à une fibre du cœur ; la feuille qui tremble à un chant plein de mélodie ; le ruisseau qui glisse dans l'herbe ou se roule dans les pierres à des sons variés à l'infini comme une simple causerie ; l'étoile qui scintille au ciel à un regard qui fascine, qui s'attache à votre œil, qui sonde le fond de votre cœur ; elle s'approche ou s'éloigne de vous comme si elle hésitait à vous dire tout ce qu'elle sait ». Troublé par ce dialogue, il sent que la rêverie est la sœur de la prière, et, quoique son âme soit loin de Dieu, il comprend la consolation infinie que les anachorètes peuvent trouver dans leur solitude en s'enivrant de la félicité céleste. Des souvenirs l'envahissent, tendres ou tristes ; il revoit son cher village de Lumigny, les belles prairies où il a appris à aimer, les sombres cyprès autour desquels les siens reposent. « Soudain une musique lointaine anime le silence de ces lieux ». Les étoiles qui brillent d'un éclat étrange lui parlent et l'appellent ; ce sont les âmes de ceux qu'il a perdus et qui veillent sur lui. Elles prennent un corps et une figure, et, quand tout s'éteint et disparaît, et que la musique n'est plus qu'un murmure, une voix parle encore à son oreille, et un long baiser de paix et de bénédiction se pose sur son front. Il devine dans cet « ange consolateur » sa « sainte mère », qu'il n'a pas connue, et il prolonge délicieusement son rêve sous un immense noyer dont les larges branches couvrent sa tente, parmi les Arabes endormis. Son imagination vagabonde est allée plus loin que sa foi. Certes, il est croyant et pratiquant ; il a conservé fidèlement la mémoire de sa première communion ; mais le sens du catholicisme ne s'est pas encore éveillé en lui. Sa dévotion vient surtout du cœur ; sa charité aussi.

Revenu en France en 1867, il tient garnison à Clermont-Ferrand, où, plein d'entrain et débordant d'une bonté généreuse, il secourt les familles malheureuses et soigne les malades « comme des amis tendrement aimés ». A son insu, la politique le guettait déjà. Il s'en fallut de peu qu'il ne se ralliât à l'Empire et qu'il ne fût admis dans la maison militaire de l'Empereur. La délicatesse du Grand Écuyer, le général Fleury, et les objections de la famille de M. de Mun eurent raison d'une intention que le dépit d'un avancement manqué avait surtout

déterminée. En 1869, il prit part aux manœuvres d'ensemble du camp de Châlons, et il reçut son brevet de lieutenant, « attendu pendant sept ans », des mains du Prince Impérial dont le doux visage ne laissait pas deviner l'effroyable destinée. « Mais on avait confiance. Le camp de 1869 fut comme le dernier rayon que jette avant de s'éteindre le soleil mourant. Son éclat nous aveuglait. Brusquement, un an plus tard, nous devions, de cette lumière, tomber dans la nuit tragique ».

Albert de Mun, instruit par les événements de 1866, avait peut-être deviné la guerre, mais il n'avait pas soupçonné la catastrophe. La guerre déclarée, il fut de la campagne comme officier d'ordonnance du général de Clérembault, qui commandait à l'armée de Metz la cavalerie du 3^e corps. Après Borny, Gravelotte et Saint-Privat, la croix de la Légion d'Honneur récompensa ses services, au bout de deux mois, le 24 septembre 1870. Mais la capitulation du maréchal Bazaine en fit un prisonnier de guerre qui, sur sa parole, demeura à Aix-la-Chapelle, pendant quatre mois, jusqu'au 8 mars 1871. Sa libération ne fut pas une délivrance, puisque, hélas ! la guerre étrangère terminée, il dut prendre part à la répression de la guerre civile, sous les ordres du général de Ladmirault, qui l'attacha à son état-major. Quand l'insurrection fut vaincue, Albert de Mun se posa le problème de sa propre destinée. Il n'hésita pas longtemps. L'armée lui semblait en quelque sorte « consacrée par les épreuves, les deuils et les humiliations de la patrie », et pris « d'un immense désir de régénération chrétienne et sociale », il en trouva tout d'abord la réalisation dans l'accomplissement d'un devoir professionnel où il vit « la fonction patriotique par excellence ». Affecté successivement au 9^e dragons et au 3^e cuirassiers, il devint un excellent officier, dont les notes attestent pendant plus de quatre ans le zèle, le dévouement, le goût de l'étude et du travail, l'instruction solide, l'aptitude soit au commandement, soit à des missions spéciales. Alors qu'un bel avenir paraissait s'ouvrir devant ce jeune capitaine, il donna sa démission en novembre 1875. « Sa résolution, arrêtée depuis longue date, lui est dictée, disait le général de Ladmirault, dans son rapport au ministre, par des considérations étrangères au service militaire, se rattachant à une œuvre sociale et patriotique qu'il désire diriger avec toute liberté d'action ». Quatre ans après, sa démission d'officier de l'armée territoriale, inspirée par les mêmes motifs, rompait d'une façon absolue les liens qui l'unissaient encore à l'armée. Ne pouvant à la fois suffire aux devoirs de l'une et de l'autre, sa vocation sociale l'emportait définitivement sur sa vocation militaire. Mais la guerre avait marqué sa vie d'un sceau ineffaçable, et il laissait dans l'armée une partie de son cœur.

* * *

L'œuvre « sociale et politique » à laquelle le comte Albert de Mun voulait se dévouer tout entier était celle des *Cercles catholiques d'ouvriers*. Déjà, pendant sa garnison à Clermont-Ferrand, il fréquentait le patronage fondé par la Conférence de Saint-Vincent de Paul, dont il n'avait pas oublié, quarante ans plus tard, les parties de jeu du dimanche, avec les jeunes ouvriers et les joies goûtées parmi les familles pauvres du quartier populaire. Mais ce fut la captivité d'Albert de Mun, où il subit la double influence du livre d'Émile Keller sur les *Principes de 1789* et des catholiques du Centre, qui détermina sa vocation et fixa son programme. La Commune fit le reste. Il ne fut pas moins frappé par la rigueur, à ses yeux excessive, de la répression que par les crimes de l'insurrection. Quels événements, quelles circonstances, quelles fautes, quelles aberrations avaient pu entraîner, sous les yeux d'un ennemi vainqueur, cette lutte fratricide ! Le terrible problème de la responsabilité des classes dirigeantes ou possédantes s'imposa à Albert de Mun. « Qu'avait fait cette société légale, depuis tant d'années qu'elle incarnait l'ordre public, pour donner au peuple une règle morale, pour éveiller et former sa conscience, pour apaiser par un effort de justice la plainte de ses souffrances ? » L'officier catholique n'était pas seul préoccupé de ces questions. Un grand esprit, plus philosophe encore que poète, Sully Prudhomme, en subissait au même moment l'obsession et l'angoisse. Il écrivait, le 1^{er} juin 1871, à M^{me} Émile Amiel une lettre admirable, qui prenait les allures d'un examen de conscience : « La bourgeoisie et la classe supérieure, c'est-à-dire tout simplement plus riche et plus audacieuse, devraient bien distinguer dans tous ces crimes la part des responsabilités qui leur revient, au lieu de se ruer dans une lâche réaction où se complait la mollesse des caractères. Ils vont encore supprimer la question sociale qui est la seule dont il faille avant tout s'occuper et substitueront une camisole de force à la moralisation ».

Ces pensées, ces préoccupations, ces responsabilités, ces devoirs trouvèrent leur expression la plus forte dans une conversation que le frère Maurice Maignen, de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul,

eut, en novembre 1871, avec M. de Mun. Fils d'un garde du corps du roi Charles X, et passé, sous l'empire d'une conviction ardente, de la pratique des arts au service de la religion, M. Maignen dirigeait au boulevard Montparnasse un « Cercle de Jeunes Ouvriers » qui avait compté Augustin Cochin parmi ses fondateurs et en faveur duquel Mgr Mermillod avait prononcé à Sainte-Clotilde un sermon demeuré fameux. Le frère Maignen, reçu au Louvre par le lieutenant de Mun, montrait du doigt les murailles calcinées des Tuileries en ruines, et, transfiguré, il disait d'une voix où vibrait un accent dominateur : « Oui, cela est horrible, cette vieille demeure des rois incendiée, ce palais détruit, où tant de fêtes éblouissent les yeux. Mais qui est responsable ? Ce n'est pas le peuple, le vrai peuple, celui qui travaille, celui qui souffre ! Les criminels qui ont brûlé Paris, n'étaient pas de ce peuple-là... mais celui-là, qui de vous le connaît ? Ah ! les responsables, les vrais responsables ! c'est vous, ce sont les riches, les grands, les heureux de la vie, qui se sont tant amusés entre ces murs effondrés, qui passent à côté du peuple sans le voir, sans le connaître, qui ne savent rien de son âme, de ses besoins, de ses souffrances... Moi, je vis avec lui et, je vous le dis de sa part, il ne vous hait pas, mais il vous ignore comme vous l'ignorez : allez à lui, le cœur ouvert, la main tendue, et vous verrez qu'il vous comprendra ».

Ces paroles enflammées, ces reproches sévères, cet appel impérieux, prirent possession de l'âme d'Albert de Mun, que le premier regard du frère avait déjà conquis. Son avenir se décida : il avait trouvé sa voie et toutes ses hésitations étaient vaincues. Il avait promis de présider la prochaine assemblée du Cercle. Il y vint en dolman bleu de ciel, les aigrettes d'argent à l'épaule, et, au côté, un sabre à poignée d'acier droit et léger. Ce fut son premier discours. Il s'était senti, dans des réunions de camarades, quelque facilité de parole, mais, ne se croyant pas orateur, il avait écrit et appris son allocution. Ce début fut un acte de foi, où le soldat et le chrétien associèrent leurs espérances. La composition du discours trahit quelque inexpérience, et, malgré la chaleur de l'accent, il s'en faut que le talent oratoire de M. de Mun s'y soit révélé. Il n'en produisit pas moins un grand effet sur l'auditoire, mais ce fut surtout l'auditoire qui s'empara de l'orateur et lui laissa l'impression d'un mystérieux dialogue où les cœurs s'étaient donnés. M. de Mun ne s'appartenait plus. Il appartenait désormais, irrésistiblement et tout entier, à l'œuvre qui venait de recevoir son serment solennel. Ce fut à Belleville, le 7 avril 1872, qu'il en traça le programme dans une réunion modeste, dont les succès qu'il remporta depuis devant des milliers d'auditeurs ne purent jamais effacer le souvenir. Il fit valoir les avantages matériels des cercles, leur atmosphère d'apaisement et d'égalité. Mais il insista surtout, au point de vue religieux, sur l'acte de foi catholique dont ils étaient l'expression et, au point de vue économique, sur la nécessité de relier le passé avec les besoins des temps modernes par l'organisation professionnelle que la destruction des Corporations avait brusquement interrompue. Cette double idée de la contre-révolution catholique et de l'organisation corporative inspira toutes les campagnes que M. de Mun fit en France pendant trois ans. De province en province, et de ville en ville, il poursuivit une propagande ardente, passionnée, éloquente, dont il s'exagérait sans doute les résultats, mais dont le bruit fut immense. Son talent, qui grandissait, était l'attrait de ces réunions, mais son uniforme de dragon ou de cuirassier, qu'il portait avec une crânerie aisée, ne nuisait pas à leur succès. Cet uniforme n'était pas un défi, mais il était un péril. Double péril : par les espérances qu'il éveillait d'un côté, et par les craintes qu'il suscitait de l'autre.

Louis Veuillot avait exercé une grande influence sur M. de Mun, en lui démontrant le rôle que l'Église romaine avait joué dans le monde à travers les siècles. Le grand polémiste restait attentif à la carrière de celui qui devenait, en discours, un grand orateur. Il l'entendit pour la première fois, dans une de ses conférences de la rue de Grenelle. Il reconnut en lui un « homme de bien et bien disant », mais il voulait davantage, et il le lui écrivait, sous une forme pressante et pittoresque : « Dans un discours d'un orateur en uniforme, il faut du sabre, ou tout au moins du fourreau. Hier, je n'en ai pas trouvé assez. C'est le sabre qui fait valoir l'épaullette ; l'auditoire est déconcerté lorsque, au lieu d'une estafilade, il emporte une bénédiction ». Il lui demandait de donner à son éloquence un « cachet de caserne... Il manque le plus beau des gestes au soldat orateur qui ne dégaîne pas ; on se demande pourquoi ce soldat n'est pas avocat ni prêtre. Dégaînez, sabrez, empoignez ! Un coup de sabre à propos est une belle aumône, une très grande charité... Ne soyez pas un homme de grand mérite qui dit inutilement de bonnes choses ».

Évidemment Veuillot parlait au figuré, et s'il conviait le comte de Mun à devenir un « ange exterminateur », il n'attendait de lui que des

exterminations oratoires. Mais tandis qu'il lui disait : *il faut aller plus outre*, d'autres trouvaient qu'il avait déjà outrepassé la mesure et qu'il y avait une incompatibilité évidente entre l'uniforme et la propagande. Je ne saurais penser qu'ils eussent tort, et M. de Mun lui-même a reconnu depuis qu'il y avait quelque chose d'anormal et de contraire au bon ordre de l'armée dans la liberté dont il jouissait de prononcer en tenue des discours politiques. Il n'avait jamais demandé ou prétendu exercer un privilège. Mais que fût devenue la discipline, si tous les officiers, de tous les partis et de toutes les religions, avaient mis leur uniforme au service de leurs opinions et de leurs croyances ? Des incidents se produisirent, qui eurent leur écho jusqu'à la tribune de l'Assemblée nationale. M. de Mun comprit que son devoir ne lui laissait le choix qu'entre deux sacrifices : il se résigna à sacrifier son grade d'officier plutôt que de renoncer à une œuvre où sa conscience et ses responsabilités morales étaient si fortement engagées. Il prononça son dernier discours en uniforme le 22 mai 1875, à la clôture de la troisième assemblée des Cercles catholiques. La réunion était présidée par le Cardinal Guibert : cette seule présence était un succès pour qui se rappelait l'accueil peu encourageant fait trois ans avant par l'Archevêque de Paris à l'œuvre naissante. Le discours de M. de Mun fut à la fois un compte rendu et un programme. L'orateur se félicita des résultats obtenus : ne faut-il pas être optimiste dans l'action ? Mais, à distance, on est frappé de la part d'illusion qu'il y avait dans l'enthousiasme de cette foi agissante. Certes, les cent trente comités de l'œuvre et ses cent cinquante cercles n'étaient pas une quantité négligeable. Mais, sur huit millions d'ouvriers, combien avaient répondu à l'appel adressé dès 1871 aux *Hommes de bonne volonté* ? Environ quinze mille ; c'était peu pour un si grand effort. M. de Mun s'en rendait-il compte quand il parlait des jours d'épreuve et des ombres de l'avenir ? Peut-être, mais il n'en ouvrait pas moins son cœur généreux à la confiance, et jamais encore il n'avait mené le combat avec cette vigueur, cette franchise, cette ardeur menaçante, qui donnaient aux doctrines de Joseph de Maistre l'expression d'une véritable déclaration de guerre. L'arrière-petit-fils d'Helvétius se levait comme un nouveau Polyeucte, pour briser l'idole révolutionnaire que les générations précédentes avaient encensée et pour juger l'œuvre moderne sur les fruits qu'elle avait portés. Le réquisitoire était impitoyable. Quand on accuse Satan, il est difficile de garder la mesure, et, cette fois, Veuillot dut être content du sabre qu'il y avait dans le discours de M. de Mun, où le génie de la Révolution, secoué au nom du *Syllabus* comme l'arbre du mal, ne pouvait pas se flatter de découvrir la concession la plus légère. Vous vous doutez bien de toutes les objections que je devrais faire, si j'abordais le fond du débat, et je ne serais même pas en peine de trouver des amis de M. de Mun qui, sympathiques à son effort, condamnaient sa manière un peu rude et lui reprochaient le radicalisme de sa foi. Mais ayant marqué d'un trait, quitte d'ailleurs à y revenir, les réserves nécessaires, je dois dire que le discours du 22 mai 1875 accuse, au point de vue oratoire, un progrès significatif.

M. de Mun entraînait dans la pleine possession de tous ses moyens. Il avait une voix puissante et claire dont tous les auditeurs subissaient la séduction. A Lorient, un matelot qui venait de l'entendre, disait de lui : « Il a causé une heure, et il n'a pas craché une fois ; c'est un homme ! » Ce pittoresque éloge ne laissait pas l'orateur indifférent. Mais déjà il mettait mieux que sa voix au service de ses opinions. Ses premiers discours étaient mal ordonnés ; on y sentait comme un flottement, et l'énergie de leur accent ne dissimulait pas la mollesse de leur composition. Le ton était entraînant, mais les idées se traînaient encore, peu sûres de leur force, dans des allocutions où l'imprécation tenait trop souvent lieu de logique. Au bout de quatre ans, l'instrument était au point : M. de Mun s'en servait en artiste, et presque déjà en maître. Il avait l'abondance, l'élégance, la clarté, la souplesse, le rythme. Aucune répétition n'alourdissait ou ne ralentissait le mouvement de son discours. Sa phrase était ample et large, plus riche de souvenirs que d'images, et, par là, plus près de la vie. Elle savait se faire familière pour se rendre plus aisément accessible. La réputation du capitaine orateur était très grande. Elle justifiait le mot de La Bruyère : « Le métier de la parole ressemble en une chose à celui de la guerre ; il y a plus de risque qu'ailleurs, mais la fortune y est plus rapide ». Il s'en faut que la fortune militaire de M. de Mun eût été rapide ! Tout au contraire, sa fortune oratoire s'était développée en un temps très court, mais on le connaissait mal si l'on pensait que le choix de sa carrière fut déterminé par des succès d'amour-propre. Il voyait de plus haut et il jugeait de plus loin.

La parole n'était pas, pour M. de Mun, un délassement de l'esprit : c'était une arme. Homme d'action, il ne parlait que pour combattre

et pour agir. Quand il renonça à porter l'uniforme dans les réunions où il exposait son œuvre, il n'avait pas encore pris le parti de quitter l'armée. Il sentait que sa démission lui imposerait une candidature législative et il lui en coûtait « d'abandonner l'épée pour une tribune douteuse ». Mais, d'un autre côté, cette tribune l'attirait. N'était-elle pas le théâtre où il pourrait affirmer ses idées avec le plus d'éclat et le champ de bataille où l'Église, qu'il croyait menacée, devait être défendue ? Et enfin, l'ambition lui était-elle interdite de « déployer au milieu des luttes parlementaires l'ardeur oratoire jusque-là dépensée au sein des réunions privées » ? Entre les conseils contradictoires qui lui venaient de ses amis, sa conscience, le seul maître qu'il eût jamais reconnu, se prononça pour la démission, dont un mandat législatif devait être l'inévitable conséquence.

* * *

Cette démission, acceptée en décembre 1875, lui rendit tous les droits du citoyen. Moins de trois mois après, le 5 mars 1876, il était élu député de Pontivy. Entre ces deux événements, M. de Mun avait profité de sa liberté pour prononcer au Havre, le 15 janvier 1876, un discours qui marquait le point de départ de sa nouvelle carrière. Il y répondait au programme que Jules Simon venait d'y exposer, avec sa puissance et fine éloquence, dans une réunion organisée par la Ligue de l'Enseignement. Ainsi, la bataille était engagée.

M. de Mun s'y était jeté avec toute son âme. S'il avait « déposé l'épée pour conserver la parole », il disait bien haut qu'il avait « retenu du métier des armes le cœur et la voix d'un soldat ». Il était le soldat du Christ. Qui donc pouvait être insensible à la fierté de son accent ? « Je viens devant vous, n'ayant pas sans doute, pour me recommander à votre attention, l'éclat d'une couronne académique, ni l'autorité d'une des premières fonctions de l'État, mais cependant, confiant dans la force de ma foi et surtout dans le nom que je porte, et que tous, qui que vous soyez, vous êtes, j'en suis sûr, disposés à accueillir avec faveur, parce que ce nom a retenti d'un bout du monde à l'autre, et que la plupart d'entre vous se font gloire de le porter comme moi-même. Ce nom, qui nous confond tous dans une même famille, à l'heure de la naissance comme à l'heure de la mort, je veux le placer comme ma signature aux premiers mots de cet entretien : Je suis chrétien. » Cette belle profession de foi, ou, plutôt, cette déclaration de foi promettait. Nourri de *Polyeucte*, dont une citation terminait déjà un de ses discours, M. de Mun aurait, comme le héros de Corneille, méprisé « une foi morte ». La sienne était vivante et agissante. Elle le servit admirablement dans sa réponse à Jules Simon, qu'il proclamait à juste titre l'un des plus grands orateurs de notre temps, et dont il devait d'ailleurs, après des luttes passionnées, faire plus tard un si bel éloge en recueillant sa couronne académique. *Pour le Christ et pour la France !* ce cri, qui résumait le discours du Havre, inspirait le programme dont M. de Mun se réclamait auprès des électeurs de Pontivy. « La question religieuse, y disait-il, domine de toute sa hauteur les questions politiques », et il conviait tous les catholiques à se grouper entre eux et à déployer hardiment leur drapeau contre la Révolution.

M. de Mun était royaliste. Pourtant sa profession de foi se taisait sur la question constitutionnelle. Ce silence n'était pas une abdication. Catholique avant tout, le candidat ajournait, sans les renier, ses espérances monarchiques pour se couvrir du seul étendard de la foi. Avant la guerre de 1870, il était royaliste d'habitude, ayant grandi dans la tradition légitimiste, plutôt qu'avec ferveur et réflexion. Il a dit lui-même qu'il ne sentait pas en lui « la raison d'être d'une fidélité dont il n'avait jamais connu l'objet et qui demeurerait passive ». La guerre le rallia au trône et la monarchie du comte de Chambord lui apparut comme l'expression politique des idées qui germaient dans son esprit. Il était convaincu que la foi catholique est, dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre politique, « la base nécessaire des lois et des institutions ». Ainsi parlait-il comme candidat : « à peine élu, il employait une formule plus saisissante, qu'il faut citer parce qu'elle résume tout l'effort de sa vie : « Opposer à la Déclaration des Droits de l'homme qui a servi de base à la Révolution la proclamation des Droits de Dieu qui doit être le fondement de la Contre-Révolution ». C'était un cri de guerre. On ne pouvait pas reprocher à M. de Mun de dissimuler ses desseins, mais faut-il être surpris de l'ardeur et même de la violence que la bataille ainsi engagée et prolongée pendant un tiers de siècle, déchâna entre les partis ? Vous n'avez pas à redouter que j'en fasse revivre devant vous les incidents et le tumulte. Je ne serais pas, vous le savez, de l'avis de M. de Mun ; mais si cette conférence, quoique inspirée par une admiration sincère pour un grand talent et pour un grand cœur, ne peut pas être un panégyrique, je n'aurai

pas l'inconvenance d'y chercher, surtout ici, l'occasion d'une polémique ou d'une controverse.

Le temps a fait son œuvre et l'histoire peut juger. Elle juge les hommes selon la mesure qu'ils ont donnée de leur sincérité et de leur désinvolture. A ce double titre, et sans rien dire de son talent, la postérité, même celle qui n'a pas besoin de la frontière pour s'établir, a commencé pour M. de Mun. A propos d'un acte civique de Jules Simon, son ancien adversaire, il disait : « Quelle que soit l'opinion des hommes, il faut saluer la hauteur du courage et la force des convictions. Car rien n'est plus grand qu'un ferme caractère et plus noble qu'une âme indépendante ». Ce bel éloge s'applique à M. de Mun lui-même, et, pour ma part aussi, je n'en sais pas de plus grand. Mais M. de Mun, s'il m'est permis d'employer cette expression familière, jouait la difficulté : il y avait de la témérité dans son courage et son indépendance avait quelque chose d'un défi. Un prédicateur peut exprimer des doctrines absolues et mépriser, du haut de la chaire, des contingences qu'il domine. Quand on est mêlé à l'action, que l'on vit au milieu des hommes et qu'on veut les convertir à sa cause, l'intransigeance, si elle est une vertu méritoire, n'est pas une vertu efficace. Certes, M. de Mun n'avait rien d'un sermoneur : la tribune n'était pas pour lui une chaire, mais les théories absolutistes de Bonald, de Joseph de Maistre et de Veuillot avaient mis sur lui une telle empreinte qu'il ne reculait devant aucune de leurs conséquences et que leur orthodoxie, plutôt agressive, passait sans atténuations de leurs livres dans ses discours. Ses adversaires s'en irritaient, mais j'ai dit aussi que ses amis s'en étonnaient ou s'en affligeaient. Par exemple, M. de Maistre désirait pour la France un gouvernement qui acceptât d'être le soldat de l'Église et, suivant la pittoresque expression de saint Louis, le « Sergent du Christ ». Cette conception du XIII^e siècle peut-elle convenir au XX^e ? M. d'Haussonville ne le pensait pas et il disait publiquement à M. de Mun, avec l'appui décisif de l'histoire, que, dans les questions de politique intérieure, cette alliance étroite entre l'Église et l'État était « également dommageable au Gouvernement qui la conclut et à l'Église qui l'accepte ». M. d'Haussonville, d'ailleurs, ne se bornait pas à repousser cette subordination de l'État à l'Église que prêchait M. de Mun. Sa « fierté de catholique » ne redoutait ni l'expérience ni l'épreuve d'une séparation à laquelle il demandait seulement d'assurer à l'Église « le droit commun dans la liberté ». M. de Mun voulait plus. Un de ses ancêtres avait choisi pour armes un globe surmonté d'une croix, et pour devise ces deux mots : « *Nil ultra* ». Cette devise héraldique répondait à la conscience catholique de M. de Mun, mais en la transportant du domaine religieux dans le domaine politique, ne risquait-il pas de dépasser la grande parole qui laissait à César ce qui est à César ? Il haïssait la Révolution française, non par rancune d'émigré, mais par passion d'apôtre, et cette passion emportait tout. On peut être sincère sans être impartial : M. de Mun avait la sincérité d'un inexorable parti pris. Il ne répudiait pas seulement 1793, il condamnait 1789. *La Déclaration des Droits de l'homme* était, à ses yeux, une charte satanique dont il n'acceptait aucun principe, et les débordements du fleuve en viciaient, pour lui, jusqu'à la source. J'ai relu la *Déclaration* célèbre, plus célèbre que connue. On lui reproche de parler au citoyen de ses droits sans rien dire de ses devoirs. Rien n'est moins vrai. D'abord le préambule rappelle expressément « leurs devoirs » à tous les membres du corps social. Et puis certaines dispositions précisent ces devoirs. Et enfin, en disant que « l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits », l'article IV ne marque pas seulement une limite, il précise et il impose un devoir. Lisez ou relisez cette *Déclaration* : vous n'y trouverez pas un mot qui heurte votre opinion ou qui froisse votre croyance. Elle est la charte des droits qu'aucune société ne peut abdiquer et l'expression des principes dont tout régime politique, quel qu'il soit, est tenu de faire sa base constitutionnelle. M. de Mun, orateur ou écrivain, ne combattait-il pas d'ailleurs la Révolution avec les armes mêmes, c'est-à-dire avec les libertés, que la Révolution avait mises entre ses mains ? Ses amis avaient la fierté de son talent, mais la hardiesse de ses négations les effrayait, et, après un terrible réquisitoire qu'il avait prononcé en 1788 contre la Révolution « maudite », il savait bien, puisqu'il l'a dit, que la droite de la Chambre l'applaudissait par sympathie pour sa personne, mais non par adhésion à ses principes. M. de Falloux, peu suspect pourtant, l'attaquait vivement du dehors, et même les royalistes les plus attachés au comte de Chambord se disaient peu satisfaits d'une franchise dont ils redoutaient l'audace au moins autant qu'ils en admiraient la loyauté.

Seul, le Prétendant, isolé dans sa splendide intransigeance, adres-

sait à l'orateur un compliment sans réserve, et il en précisait ou il en aggravait la portée dans la phrase célèbre : « Il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en roi ». M. de Mun, tourné tout entier vers Dieu, n'avait pas encore appelé ce roi de ses vœux publics, et il n'était pas allé au delà d'une affirmation assez vague qui unissait « sa foi politique et sa foi religieuse ». Il fit le pas décisif en 1881, à Vannes, le 8 mars, dans un discours admirable, l'un de ses plus beaux par l'accent et par la forme, où le cri du Havre : *Pour le Christ et pour la France*, se complétait par la formule séculaire : *Dieu et le roi*. Ainsi l'évolution de M. de Mun était complète ; il se donnait tout entier, avec la plénitude de son talent et avec la générosité de son âme ardente, à deux causes qui lui apparaissaient désormais comme inséparables l'une de l'autre. Quatorze ans plus tard, une Encyclique lui imposait le devoir de « placer désormais son action catholique sur le terrain constitutionnel ». Il obéissait en catholique soumis à la direction du Pape, mais n'était-il pas, au fond, surtout depuis la mort du comte de Chambord, plus catholique que royaliste, et même en acceptant ou en subissant la République, ne lui restait-il pas la Révolution à combattre ? Il ne s'en fit pas faute. Tandis que pour d'autres, catholiques, et même royalistes, la Révolution était « une sorte de Janus à deux visages », dont ils détestaient la sanglante physionomie, mais dont ils respectaient « le masque libéral », elle restait pour lui un monstre aux traits uniformément horribles, qu'il fallait abattre. D'un mot, pour M. de Mun comme pour M. Clemenceau, la Révolution était un « bloc », accepté par celui-ci, rejeté par celui-là, mais à prendre ou à laisser tout entier. Je doute qu'il se rencontre encore beaucoup d'esprits pour imposer ou pour subir un jugement aussi sommaire sur un événement aussi considérable et aussi complexe. La vérité historique n'est jamais tout entière d'un seul côté et Renan a dit une parole profonde lorsqu'il a écrit que « tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre ». Les abus de l'ancien Régime doivent-ils nous interdire de reconnaître les services rendus par la royauté à l'unité et à la grandeur de la France ? La Révolution, de même, n'est ni tout bien ni tout mal. Elle est un événement humain, mêlé de rayons et d'ombres, et l'on a également tort de condamner ses principes à cause de ses excès ou de solidariser ses excès avec ses principes.

Au nom de ces principes mêmes, je revendique la liberté de la juger librement, et non pas même d'opposer 1789 à 1793, mais d'admettre jusque dans ce tragique 1793, dont je déteste les horreurs, les jours héroïques et glorieux qui sauvèrent la Patrie.

La Révolution n'est donc pas un mot qu'il suffise de prononcer pour que toute sa signification s'en dégage ; mais la Contre-Révolution, moins encore. M. de Mun la proposait et il l'exaltait sur le ton du plus convaincu de ses apôtres, mais sans jamais en donner une définition qui permit de mesurer sur un programme précis l'étendue de ses desseins. A première vue, la Contre-Révolution, c'est l'Ancien Régime. M. de Mun se défendait de vouloir ce retour en arrière. Sa loyauté reconnaissait que le temps avait détruit pour jamais des privilèges dont les abus avaient tué la raison d'être, et même il n'hésitait pas à dire que « le pouvoir absolu, trouvant en lui-même son propre châtiement, avait succombé sous le poids de ses fantes et d'une corruption qui avait envahi les classes les plus élevées de la société et jusqu'aux abords du trône ». Que voulait-il donc ? Ni l'Ancien Régime, ni la Révolution, mais une société chrétienne, fondée sur l'alliance de l'Église avec l'Etat, et résolue à un grand travail de réforme sociale dont la reconstitution des Corporations serait une condition essentielle. Quand on veut dégager des discours de M. de Mun l'idée dominante, on en arrive à résumer son programme dans cette formule que j'ai employée il y a vingt ans sans qu'il l'ait contredite : *l'organisation du régime corporatif également obligatoire sous l'inspiration et sous la direction de l'Église catholique*. M. de Mun avait des accents de frémissante colère et de noble indignation quand il dénonçait les décrets de 1791 qui avaient interdit toutes les espèces de corporations et méconnu les intérêts communs des ouvriers. Mais le procès qu'il faisait à la Constituante remontait jusqu'à l'Ancien Régime et jusqu'à Turgot, dont les édits de 1776 avaient précédé et préparé l'œuvre de la Constituante, et ainsi se justifiait, dans l'ordre économique, la parole que M. de Mun appliquait à l'ordre philosophique et politique : « La Révolution était déjà dans l'Ancien Régime ».

Quoi qu'il en soit, les édits de 1776 et les décrets de 1791 procédaient de la même erreur contre laquelle les réalités de la vie sociale et les nécessités de la vie professionnelle devaient inévitablement réagir. L'illusion de M. de Mun était de croire que l'on pouvait ressusciter le passé et faire de la confrérie l'antichambre de la Corporation. Je cite encore M. d'Haussonville : « La Corporation chrétienne est

sûrement la plus colossale chimère au service de laquelle des gens de cœur et de talent puissent dépenser leur temps et leurs forces ». Mais si M. de Mun commettait l'erreur politique et sociale de confondre le domaine économique et le domaine religieux, il avait raison de ne pas accepter la doctrine du *laissez faire, laissez passer* où se complaisait l'économie libérale. Il avait raison de ne pas considérer le travail « comme une marchandise », mais comme « l'acte de la vie humaine le plus noble de tous et dont on ne saurait tracer les règles en faisant abstraction de l'homme qui en est l'auteur ». Il prenait à son compte le mot si profond de Louis Blanc : « Quand les armes sont inégales, la liberté n'est que l'hypocrisie de l'oppression ». Et, pour rétablir une égalité nécessaire, non seulement il préconisait l'association professionnelle et même, d'un mot plus bref et plus clair, le syndicat, mais il ne reculait pas devant l'intervention de l'Etat pour assurer au travail les conditions et les garanties sans lesquelles, abandonné à lui-même, et traité comme une marchandise, il abolit la liberté, la dignité et jusqu'au bien-être du travailleur.

M. de Mun a été le collaborateur et parfois même le précurseur de toutes les grandes lois ouvrières de la République, avant même que l'Encyclique *Reverum Novarum* eût tracé, avec une si admirable hauteur de vues, leurs devoirs sociaux aux catholiques. Sur ce terrain, s'il lui arrivait d'étonner et peut-être même d'alarmer ses amis, il avait la bonne fortune de se rencontrer avec ses adversaires et de créer ainsi autour de sa personne une atmosphère de déférence et d'unanimité sympathique. Je me souviens d'un discours qu'il prononça devant la Chambre sur le travail des femmes et des enfants, au milieu d'une attention qui prit tout de suite le caractère d'un hommage. L'esprit de parti avait abandonné ses rancunes, et d'un banc à l'autre, tous les députés cédaient à l'irrésistible talent de M. de Mun. La ferme autorité de sa conviction, la clarté de sa parole, le charme de sa voix, l'élégance aisée de sa tenue, avaient vaincu les plus rebelles. Habitué dans les débats politiques aux interruptions passionnées et parfois même désobligeantes, M. de Mun, écouté en silence dans ce débat social où il imposait peu à peu sa thèse, avait la modestie de rester simple et son discours gardait le ton d'une causerie. Son éloquence d'ailleurs, même dans les heures les plus ardentes, n'était jamais ni tendue ni déclamatoire. Elle s'élevait au sommet d'un large coup d'ailes, mais elle ne dédaignait pas ces « coteaux modérés » où la raison est plus à l'aise pour avoir raison.

* * *

Quel était son secret ? M. de Mun nous l'a livré dans une page émouvante et nuancée qui est une véritable confession : « Aucun discours, écrit ou non, ne peut être vraiment sérieux, s'il n'a été fortement préparé par la lecture et par la méditation. Lire, le crayon à la main, voilà le premier travail oratoire. Après cela, il faut composer, et c'est la souffrance que connaissent bien tous ceux qui ont essayé de faire passer dans d'autres âmes quelque chose de la leur. Les matériaux sont là, en monceaux : lesquels choisir, comment les disposer ? Les idées se pressent, haletantes, assiègent le cerveau : comment les ordonner ? Quelle en sera l'expression saisissante ? C'est un combat qui se livre d'abord dans la nuit ; tout à coup, comme le soleil perce la nue, l'inspiration s'élance, dissipe l'obscurité, illumine le sujet. Le discours a pris corps, mais un corps fugitif qui se dérobe, et qu'il faut saisir, embrasser étroitement, jusqu'à ce que, dans une véritable ivresse de l'esprit, la pensée maîtresse se fixe, lumineuse, en un point culminant vers lequel il faudra, tout à l'heure, entraîner l'auditeur dompté. Alors, les nerfs tendus par ce grand effort, l'orateur peut paraître : il est prêt. Sauf les cas très rares, où, sous l'empire d'un événement imprévu, le cœur se précipite aux lèvres dans une soudaine explosion, l'improvisation elle-même n'est vraiment oratoire que si elle naît le long du travail. Il faut qu'elle en jaillisse, comme la feuille s'échappe brusquement du bourgeon, lentement formé par la sève accumulée : sans quoi, elle n'est que le vide assemblage de paroles sonores et la confuse expression de pensées imprécises ».

Aucun orateur digne de ce nom ne contredira ces aveux. L'éloquence est un don, mais il n'est pas de don qui se suffise moins à lui-même. Qui donc l'a définie « une facilité naturelle et une difficulté apprise » ? Ceux-là ne devraient pas parler qui n'ont pas appris la difficulté de la parole. Chaque orateur a ses procédés : celui-ci lit, avec plus ou moins d'habileté ; celui-là récite, avec plus ou moins d'art ; un troisième lit et récite, mais aucun n'improvise, au sens courant où le public l'entend. C'est Berryer qui l'a dit, et quel témoignage vaut le sien ? « Savez-vous le secret des improvisateurs ? c'est qu'ils n'improvisent pas du tout. Bien pénétrés d'une pensée, d'un sentiment longuement médité dans leur cerveau, ils se sont dit vingt fois, cent fois, la même chose et, l'occasion venue où ils l'expriment à haute et intelligible

voix, ils n'ont de mérite dans la vivacité de l'expression que la maturité de la réflexion. Voilà le secret des gens qui parlent en public. Pour moi, qui suis du métier, je ne saurais jamais dire ce que je n'aurais jamais pensé. » Certes oui, Berryer était du métier, — et aussi Mirabeau, qui disait à Barnave : « Je vois bien que pour improviser sur une question, il faut commencer par la bien savoir », — et aussi le général Foy, qui disait à Villemain : « Rien ne prépare à la facilité que l'effort », — et aussi Gambetta et Jaurès, qui essayaient à plusieurs reprises leurs discours sur leurs amis, — et aussi, n'est-ce pas ? M. de Mun, qui, d'abord inconscient du péril, connut l'angoisse de la parole publique quand il sentit derrière le jeu des mots la force et la responsabilité des idées, sans lesquelles ils ne sont qu'une vaine et pitoyable jonglerie.

Est-ce à dire qu'un événement, un incident, une brusque émotion, ne puissent pas arracher à un orateur un cri, une explosion, une apostrophe, une réplique qui le jettent hors de lui devant un auditoire passionné et haletant ? Ce serait nier l'évidence et, encore pis, refuser leurs droits à la vie et à l'action. Imaginez le comte de Mun en uniforme, assisté de Mgr Mermillon qui présidait, devant une salle remplie jusqu'à déborder d'une triomphante jeunesse, où des Saint-Cyriens, des Polytechniciens, des élèves de l'État-Major, se pressaient sur d'étroits gradins. Écoutez-le évoquant ce souvenir : « Aucun auditoire ne m'a jamais pareillement transporté. Je ne sais quel discours je fis. Je n'en ai gardé aucune trace ; mais mon âme tressaille encore de l'enthousiasme qui bientôt m'emporta, les yeux rivés à ceux de tous ces jeunes gens, le cœur comme fondu dans les leurs... L'orateur, en face de pareils auditeurs, sent s'éveiller en lui une force imprévue. L'intelligente ardeur des regards attentifs répond à l'appel des sjens, comme par l'effet d'un courant magnétique ; la généreuse sincérité des âmes l'entraîne à s'abandonner sans réserve ». Qu'ajouter à cette analyse ?

M. de Mun ne se rappelait pas, trente-quatre ans après, quel discours il fit, — et je suis ému par l'admirable simplicité de cet aveu, — mais on sent, comme il le sentait lui-même, qu'il fit un de ses plus beaux discours. Pour un véritable orateur politique, l'auditoire est un collaborateur auquel il rend presque autant qu'il lui donne. Son discours n'a d'action que dans la mesure où il est un dialogue et un don réciproque des âmes. Mais, à cause de cela même, ce qui fait sa force fera sa caducité. Au discours publié il manque un personnage : le public. Il lui manque aussi le jeu de l'orateur. Victor Hugo l'a dit de telle sorte qu'il faut toujours revenir à lui pour le dire : « Tout ce qui était saillie, relief, couleur, haleine, mouvement, vie et âme a disparu... Où est le souffle qui faisait tourbillonner toutes ces idées comme des feuilles dans l'ouragan ? Voilà bien le mot, mais où est le regard ? » M. de Mun avait le geste, l'accent, le regard. On peut dire qu'en prenant possession de la tribune, il prenait possession de l'Assemblée. Sa haute taille, sa distinction, sa fière élégance imposaient le respect et l'attention. On sentait que ce talent, mis au service d'une conscience, n'était jamais inspiré par un intérêt ou par un calcul personnel. La voix était claire, la diction nuancée, le geste sobre. Quand les interruptions le pressaient et déchainaient le tumulte, M. de Mun restait maître de lui, face aux adversaires, impassible et dédaigneux, haussant les épaules d'un léger mouvement qui lui était familier. Il répliquait, souvent même avec bonheur, mais la riposte n'avait ni la flamme, ni le mouvement, ni l'ironie du discours. M. de Mun avait plus d'esprit dans la conversation qu'à la tribune. D'autres provoquent les interruptions, soit qu'elles fouettent leur verve, soit qu'elles fassent diversion à leur embarras ; il ne les redoutait pas, mais ce n'est pas dans le jeu des répliques, contraire à la belle ordonnance d'un discours, que s'exerçait sa maîtrise. Il ne ressemblait pas sur ce point à Mgr Freppel, dont la bonne humeur ne répugnait pas à des plaisanteries faciles ou à des réparties piquantes, dont la Chambre tout entière s'égayait. M. de Mun, même à la tribune, gardait ses distances. La camaraderie parlementaire n'avait pas de prise sur lui et le bon socialiste Coutant, qui tutoyait tout le monde dans tous les partis, n'avait pas osé risquer cette incorection. A vrai dire, toute la Chambre estimait M. de Mun, et ce n'est pas seulement de son parti qu'il était la parure. Jaurès se plaisait à causer avec lui et à prolonger dans les couloirs, sur un ton moins tendu, les discussions de la salle toute voisine. Quand on sut qu'un ordre formel des médecins avait interdit à M. de Mun la tribune, dont les émotions violentes pouvaient lui être fatales, la sympathie fut unanime. On le plaignit et on se plaignit : il peut arriver aux partis de valoir mieux que leurs passions !

* * *

M. de Mun, après le discours qu'il prononça le 14 octobre 1902, ne monta plus à la tribune pendant neuf ans. Croquant sa santé améliorée,

il tenta au dehors une expédition en adressant, le 29 novembre 1903, à l'Association catholique de la Jeunesse Française, une allocution où son talent fut égal à lui-même dans l'expression de sa foi religieuse et de sa foi sociale.

Il fit le procès des « catholiques honoraires » et il trouva des accents magnifiques pour prêcher la confiance et l'action. Mais il avait trop présumé de ses forces et il dut renoncer à renouveler cet effort. Heureusement que, si la parole lui était refusée, il lui restait la presse pour s'expliquer sur les affaires publiques et continuer sa propagande. Moins écrivain qu'orateur, il maniait pourtant la plume avec un réel talent, fait de clarté, de mouvement, de fine et pressante ironie. Même, il se révéla polémiste. Il n'avait pas l'âpreté railleuse, la verve pittoresque, l'abandon débraillé de Louis Veillot ; mais ses traits, lancés d'une main plus aristocratique, manquaient rarement le but qu'ils voulaient atteindre. Ses *Combats d'hier et d'aujourd'hui* sont l'histoire critique des événements publics pendant une dizaine d'années. Mais il faut dire nettement qu'ils ne sont pas l'histoire. M. de Mun écrivait presque au jour le jour, pressé par l'actualité, dans la hâte un peu fiévreuse de l'article attendu, sous l'action immédiate d'événements dont il ne pouvait pas toujours connaître les dessous, les raisons et les conditions. L'opposition ne s'embarasse pas des difficultés dont le pouvoir, qu'elles gênent ou qu'elles retardent, est souvent contraint, pour mieux agir et pour agir à son heure, de faire la réalité. Il est plus aisé de faire une critique que de porter une responsabilité. M. de Mun voulait, de toute bonne foi, être impartial, mais il n'était pas toujours juste. En revanche, sa courtoisie était impeccable. Il ne s'attaquait aux personnes que dans la mesure où il fallait les nommer pour dénoncer leurs idées. Cette modération lui permettait des « retours », qui n'étaient pas des contradictions. Comme Michelet, il « situait ses justices ». Parce qu'il avait critiqué chez un ministre un acte qui lui paraissait blâmable, il n'hésitait jamais à approuver une mesure qu'il croyait utile : il se rapprochait alors de ceux qu'il avait combattus. Il avait l'amour passionné de la France et de l'armée. Qui aimait l'une et l'autre trouvait aisément, malgré toutes les divergences, sa main loyalement tendue. Il détestait la politique de Gambetta, mais il a rendu hommage à la Défense Nationale, qui avait laissé son auréole à la Nation en deuil, et à la fascination, à l'attrait, au charme encourageant, aux « grâces infinies » du grand tribun. Il avait critiqué la collaboration de M. Millerand au ministère de Waldeck-Rousseau, mais quand, sous le ministère de M. Poincaré, M. Millerand rendit « par sa belle et indépendante énergie confiance à l'armée », M. de Mun ne lui marchandait ni sa confiance ni sa gratitude.

Ah ! l'armée, quel culte il avait pour elle ! Elle lui a inspiré deux de ses plus beaux mouvements oratoires. Il s'écriait, le 11 juin 1887, devant une Chambre transportée d'enthousiasme : « Il y a, Messieurs, — nous avons bien le droit d'évoquer ces souvenirs, — il y a sur le plateau d'Amanvillers, une route qui monte à Saint-Privat-la-Montagne. Elle s'appelle encore le chemin funéraire de la Garde Royale. C'est là que l'élite de l'armée allemande est tombée dans un combat de géants ; et si je me laissais aller, combien d'autres souvenirs héroïques se presseraient devant mes yeux, depuis Wissembourg et Reichshoffen jusqu'à cette charge de Sedan dont je ne puis parler, moi, qu'avec des larmes dans les yeux, parce que la moitié du régiment de chasseurs d'Afrique où j'ai fait mes premières armes y a trouvé la mort, cette charge de Sedan qui arrachait au roi de Prusse un cri pareil à celui de Guillaume d'Orange à Neerwinden : « Oh ! les braves gens ! » comme l'autre avait dit : « L'insolente nation ! » Voilà pour l'armée d'hier, celle à laquelle la défaite n'avait pas enlevé l'honneur. Et voici, en 1902, l'armée nouvelle, celle qui devait recueillir l'honneur de la victoire. « Malgré tant d'épreuves, l'armée est debout, fière et frémissante. L'année dernière, quand nous avons vu, dans les plaines de Béthény, défilé dans leurs vêtements de campagne les divisions de fer, compactes, impénétrables ; et les canons, minces et gris, au corps long effilé, passer en bondissant ; et les chasseurs à pied, alertes derrière les clairons joyeux ; et la cavalerie, dans un tourbillon, agitant ses étendards ; quand, à cette vue, les larmes ont mouillé les yeux, serré les gorges, étreint les cœurs, ah ! nous avons tous senti que l'armée ne peut pas périr ! »

L'armée ne pouvait pas périr, ni la France, dont elle était le bouclier. M. de Mun sentit, dès 1911, après le coup d'Agadir, que l'Allemagne était résolue à jouer la partie suprême, et à mesure que se déroulait, en France et au dehors, le drame européen, il suivit avec une admirable clairvoyance ce qu'il a appelé « le mouvement ascendant de l'énergie patriotique ». Trois dates et trois livres : 1912 : *Pour la Patrie* ; 1913 : *L'Heure décisive* ; 1914 : *Les Derniers Articles*. Ces livres sont un avertissement continu. Quand on relit les articles dont ils se com-

posent, on est frappé des vues patriotiques qui y abondent et de la haute sagesse avec laquelle Albert de Mun jugeait les événements, leurs causes, leurs développements et leurs conséquences. Qu'il s'agisse du Maroc, des Balkans, ou de l'Autriche, il montre partout la main de l'Allemagne, dont la diplomatie, tantôt cauteleuse et tantôt brutale, qui passe des caresses aux menaces avec l'aisance de l'hypocrisie la plus raffinée, poursuit invariablement le dessein d'une hégémonie au secours de laquelle elle appellera, l'heure venue, une force qu'elle développe. Ses gracieusetés protocolaires laissent M. de Mun indifférent. Pourtant, un jour, une image l'émeut : l'empereur Guillaume, serrant, aux manœuvres suisses, la main gauche du général Pau, mutilé de la main droite depuis Reichshoffen ! « Tableau symbolique, dit-il ; nous sommes ainsi. Toutes les poignées de main que les Allemands nous donnent vont à notre main gauche ; la droite est coupée depuis quarante-deux ans ! » M. de Mun sent au fond de lui-même la douloureuse amertume de cette mutilation, mais il ne porte pas de défi et il ne provoque pas le destin. Ses articles ne sont pas « le téméraire appel d'un cœur de soldat au hasard d'une guerre préméditée » : ils sont « l'avertissement réfléchi d'un patriote attentif à la menace d'une guerre inévitable ». Quand sonnera le « glas formidable » de l'heure décisive, il veut que toutes les forces, toutes les énergies, tous les dévouements soient prêts et unis pour la Patrie.

Il n'est pas l'homme d'un parti. Il tient la plume pour la France. Il parle aussi pour elle. Après neuf ans d'un silence qui a dû coûter cher à son cœur ardent, à son cœur menacé de se rompre, s'il l'expose à des contradictions trop violentes, il monte à la tribune le 14 décembre 1911. C'est un événement. A peine M. de Mun est-il face à l'Assemblée que de vifs applaudissements éclatent de toutes parts. J'ai conservé le souvenir de cette ovation spontanée qui honorait la Chambre, fière de rendre hommage au talent et au patriotisme d'un grand orateur trop longtemps muet, et qui risquait une périlleuse épreuve pour remplir un devoir de conscience. Combien dans cette salle, et sans doute même les plus nombreux, qui, ne l'ayant jamais entendu, se faisaient une joie impatiente de l'entendre ! Combien d'autres, et jusque sur le banc de ses adversaires, qui, l'ayant souvent admiré, se demandaient avec une anxiété sympathique s'il serait égal à lui-même ! La tribune est toujours une gageure, et il peut lui arriver de trahir ceux qui, même involontairement, lui ont été infidèles. Mais il y avait dans l'attention unanime qui accueillait l'orateur un sentiment plus élevé que la curiosité d'un spectacle. C'était la convention franco-allemande relative au Maroc et au Congo qui était en jeu. M. de Mun avait déposé une motion préjudicielle pour demander l'ajournement du débat. Pouvait-il s'en tenir là ? Personne ne le pensait, et il était inévitable qu'il abordât le fond même de la question. Seule, sa pâleur disait son émotion. Mais sa voix assurée, sa prononciation nettement articulée, la fière aisance de son allure, affirmaient, dès les premiers mots, une maîtrise dont la Chambre tout entière subissait le charme et l'ascendant.

Aucune préoccupation de politique intérieure n'inspirait son discours, qui avait pourtant, à de certains passages, l'âpreté ou l'ironie d'un réquisitoire. Admirablement composé, d'une ordonnance soutenue et sobre, il se faisait une parure de sa simplicité même. Rien n'échappait, dans un problème obscur et complexe, poursuivi dans des négociations mal connues, aux questions précises et pressantes de M. de Mun. Et que d'heureuses formules ! « Le sentiment, pour les nations, est une sauvegarde de leur honneur. L'honneur des nations est le premier de leurs intérêts. » Et celle-ci, sur les offres du moyen Congo faites imprudemment à l'Allemagne à titre de compensation : « Compensation de quoi, et pourquoi ? Il n'y a pas ici un seul député, à quelque parti, à quelque région qu'il appartienne, qui n'ait entendu, à ces nouvelles, autour de lui une explosion d'abord de stupeur et bientôt de colère ! Ah ! messieurs les ministres, il faut que vous lui rendiez grâce à ce généreux pays. Il vous a sauvés de vous-mêmes ! » Et l'émouvante, l'éloquente péroraison, d'une concision tout attique : « Je supplie la Chambre de réfléchir. L'histoire la regarde, celle de demain, cachée dans l'obscurité du présent, celle d'hier, debout dans le deuil du passé, et celle-là vous crie, avec des mots terribles, de quelle responsabilité se chargent les Assemblées quand, aux heures critiques, au lieu d'exiger toute la vérité, elles obéissent aux sommations d'un pouvoir aveugle ». Je me souviens de l'ovation formidable et prolongée qui accueillait ces belles paroles. La thèse de M. de Mun, d'ailleurs hasardeuse sur quelques points, fut vaincue. Mais le talent de l'orateur, supérieur à lui-même, força l'admiration, qui fut unanime.

Ce chef-d'œuvre fut son dernier discours. Pendant les trois années qui lui restaient à vivre, M. de Mun n'aborda plus la tribune. J'ai dit

que la plume lui restait. Elle fut pendant les neuf premières semaines de la guerre son arme quotidienne de combat. Cette guerre, il l'avait prévue dans son dernier discours : « Je ne fais pas des rêves lointains d'équilibre général, encore moins de paix universelle. Je regarde les faits, l'état présent de l'Europe. A aucun moment, depuis quarante ans, il ne m'a paru, de l'Orient à l'Occident, plus troublé et plus menaçant ». Mais il avait prévu aussi que l'union nationale serait la condition nécessaire de la Défense Nationale. En 1912, sans rien abdiquer des « imprescriptibles revendications » des catholiques, il disait : « Dans cette lutte où les réduits d'injustes attaques, ils gardent les yeux sans cesse fixés sur le drapeau, prêts à courir à lui dès qu'il est menacé, comme, sur le plateau du Mans, les volontaires de l'Ouest se seraient à son appel héroïque, derrière Gougeard, le soldat républicain ».

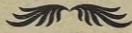
Ce fut l'honneur de la République, en 1914, d'appeler autour du drapeau toute la France. M. de Mun répondit à cet appel, ou, plutôt, il l'avait devancé. Mais il avait soixante-treize ans et son bras vieilli ne pouvait plus tenir l'épée. Il s'assigna alors pour tâche de noter, dans la terrible partie qu'il attendait depuis quarante-quatre ans, les battements du cœur de la France et, sans autre mandat que celui de son patriotisme ardent et désintéressé, il se fit le ministre de la confiance nationale. Il l'avait, cette confiance, chevillée dans l'âme, et rien ne put, pendant deux mois, rien, ni les défaites, ni les déceptions, ni les cruelles incertitudes, en briser l'élan ou en altérer l'optimisme. M. de Mun était un croyant de la victoire. Il ne pouvait pas, il ne voulait pas, accepter l'idée d'une France vaincue pour la seconde fois et dont la défaite aurait, cette fois, consommé la déchéance. Il évoquait l'histoire pour donner aux événements leur portée réelle, pour triompher des apparences passagères, pour subordonner les détails à l'ensemble, pour apaiser l'angoisse qui risquait d'envahir, d'amollir, de déprimer les âmes. Son journal était une tribune, d'où il parlait à la France. On attendait avec impatience ses articles enflammés, dont Paul Deschanel a dit qu'ils tenaient à la fois de l'hymne guerrier et de la prière ; on les lisait avec passion ; on les commentait avec gratitude. Tous les jours, il répandait la manne consolatrice et bienfaisante. Son éloquence, parce qu'elle était sincère, se moquait de l'éloquence. Mais elle exhalait des accents magnifiques où tout son être se donnait. La victoire de la Marne, dont il disait prophétiquement qu'elle était sans doute plus grande que nous ne la mesurons nous-mêmes », lui arracha un cri d'enthousiasme et de foi. Si elle ne réalisait pas tout de suite les espérances qu'il y attachait, il ne fut pas découragé et il comprit que cette partie, où l'Allemagne jouait sa vie comme nous la nôtre, ne se réglerait pas en un jour ni en une bataille. Il vécut assez pour voir dans ses commencements la guerre des tranchées qui justifiait cette opinion et reculait la réalisation de son rêve patriotique.

Il disait toujours, parce qu'il le croyait, que le succès récompenserait nos efforts et nos sacrifices, mais il ajoutait : « Si la guerre dure deux ans, je ne verrai pas la victoire ». Il n'en vit que l'aurore. Entre sa mort et la victoire, il s'écoula quatre années terribles pendant lesquelles la France s'obstina à ne pas mourir. Malade et se sachant perdu, M. de Mun poursuivait à Bordeaux, avec une sérénité souriante, la noble tâche que lui avait assignée son poste de combat. Il ne limitait pas son devoir à son journal ; il visitait les hôpitaux, où, dissimulant ses propres souffrances, il consolait avec une douceur fraternelle les blessés, qui l'adoraient. C'était son viatique. Autour de lui, il prodiguait la gaieté, la confiance, l'espoir, le courage. Il s'intéressait aux autres, à leurs affaires, à leurs soucis, à leurs inquiétudes, à leurs douleurs ; mais il ne voulait pas qu'on s'intéressât à son propre état, et, la crise passée, plus pâle, mais souriant toujours, il donnait le magnifique exemple d'une vaillance surhumaine. Son dernier article analysait des nouvelles qui n'étaient précisément pas bonnes, mais il ne voulait en voir que le bon côté et il concluait en disant : « Il n'y a pas de quoi pousser au pessimisme ». Quand on relit l'admirable série de ses commentaires, qu'aucune des pages écrites sur la guerre n'a dépassée, on est frappé de la force des raisonnements sur lesquels s'appuyait son imperturbable optimisme. Certes, il lui arriva, dans l'enivrement d'une grande nouvelle ou d'un cher souvenir, d'être ardemment lyrique, mais il discutait les communiqués la carte en main, avec la précision d'un officier d'état-major. Il faisait appel à la raison et au cœur, et aussi à « ces raisons du cœur que la raison ne connaît pas ».

Sans la guerre, M. de Mun eût laissé le souvenir d'un grand orateur catholique, dont la gloire aurait rivalisé avec celle de Montalembert. La guerre l'arracha aux partis. Il ne fut jamais plus fervent dans ses croyances, mais, fidèle au pacte de l'union sacrée, il ne livra plus de batailles qu'aux ennemis de son pays. Sa mort fut un deuil national. Parmi tous les témoignages de respectueuse sympathie que reçut M^{me}

de Mun, je n'en sais aucun qui ait mieux que celui d'Edmond Rostand exprimé la douleur commune : « Madame, les âmes de la France se pressent autour de votre cœur ». L'âme de la France reste fidèle au soldat, à l'orateur, à l'écrivain, qui l'a si noblement comprise, exaltée et servie.

LOUIS BARTHOU,
de l'Académie Française,
Président de la Commission des Réparations.



Les devoirs de la critique

Mon récent article sur le *Grand XIX^e Siècle* de M. l'abbé Michel me vaut les charitables admonestations de quelques journaux. Je n'ai pas l'intention de réfuter ici toutes les considérations par lesquelles le *XX^e Siècle*, la *Nation Belge*, l'*Avenir du Luxembourg*, *Vers l'Avenir* et la *Flandre libérale* défendent la cause d'un écrivain et m'accusent de m'être rendu coupable à son égard d'un « éreintement furibond ». Ne perdons pas notre temps à de vaines discussions personnelles. Contentons-nous d'émettre à propos de cette polémique quelques réflexions d'allure plutôt générale et aussi calmes que le ton de l'article incriminé.

Le premier devoir du critique littéraire est la sincérité. Son jugement n'a évidemment qu'une valeur relative ; tout dépend de la confiance que ses lecteurs ont en lui. Quand donc il écrit : « Tel livre est plein d'étourderie, de contradictions et d'erreurs », et qu'il signe son appréciation, il la donne par ce qu'elle vaut, sans obliger personne à le croire sur parole. Chacun reste libre de la vérifier.

— Il devrait, dit-on, discuter les idées de l'auteur.

— Peut-être, s'il y a utilité à le faire ; sinon, pourquoi ne pourrait-il en rester là et dire simplement : « Vous me demandiez mon avis ; le voilà en toute sincérité, faites-en ce que vous voudrez » ?

In casu, j'ai pris soin de dire pourquoi je n'entamais pas une réfutation en règle. Pour discuter, il faut s'entendre sur la signification des termes ; quand les mots sont employés à tort et à travers, on sait d'avance qu'aucune discussion n'aboutira. Alors, le parti le plus simple était de mettre le doigt sur cette incohérence, et de la prouver en citant une longue page de l'auteur. C'était franc et loyal.

— Mais vous avez « voulu tuer le malheureux auteur en l'assommant », répond l'*Avenir du Luxembourg*, bouillonnant comme la Semois, et il désigne en même temps mon complice, M. l'abbé Schyrgens, armé, lui, dans la *Libre Belgique*, de ses « flèches barbelées ». Va-t-il, dans son indignation, nous déférer à la Cour d'assises ?

Je me hâte de protester de mon innocence ; je n'ai voulu assassiner qu'un malheureux livre, dont ce même *Avenir du Luxembourg* avait fait un éloge étourdi. Je comptais même ne pas y toucher, malgré les sollicitations de l'auteur, si certains organes de la presse n'avaient pris ce ton dithyrambique pour célébrer l'apparition d'un grand livre sur le *Grand XIX^e Siècle*, l'œuvre d'un « rebâtisseur », où l'on trouverait « un raisonnement solidement étançonné et une thèse très étudiée », etc.

Comme l'auteur invoque fréquemment la « sainte liberté » de l'Évangile (qu'il confond avec la liberté de l'erreur, qui n'a rien d'évangélique), j'ai voulu user moi aussi de cette « sainte liberté » pour donner mon opinion sur son ouvrage. Mais — le phénomène n'est pas nouveau — les partisans les plus déclarés de la liberté n'entendent pas qu'on s'en serve contre eux.

Défense de dire qu'il y a des erreurs dans leurs libelles, alors qu'eux prétendent dénoncer celles d'autrui !

Si l'on a le malheur d'insinuer que certaines de ces erreurs pourraient être des hérésies, pour le coup, on devient un « flaireur d'hérésies » et l'on manque gravement à la charité !

Ph ! que fait-on des droits de la vérité ? La charité bien entendue oblige le critique à mettre en garde avant tout contre le danger d'hérésie. Décerner des éloges est, certes, plus agréable et il en coûte parfois de dire la vérité, mais il faut au critique assez d'abnégation pour supporter les inconvénients de la franchise, car il importe de préserver les âmes du péril de l'erreur.

— Même quand il s'agit du livre d'un prêtre ?

— Surtout alors. Des erreurs sous la plume d'un incrédule sont moins dangereuses : le nom seul de l'auteur inspire au public catholique, en matière religieuse, une méfiance justifiée. S'il s'agit d'un catholique laïque, le péril devient plus grand, mais si un prêtre répand des erreurs, le devoir du critique est de parler haut et ferme, malgré la répugnance à attaquer non pas un confrère, mais le livre d'un confrère. C'est bien pour cela que l'Église met à l'Index bon nombre de livres qui, écrits par des laïques, n'auraient jamais été frappés de ses foudres.

— Bien, bien, me dit M. Michel. Mais vous appelez erreur ce qui vous contredit. Mon opinion est respectable, et en tout cas elle est libre.

— Entendons-nous. Libre à vous de soutenir que le XIX^e siècle est un grand siècle, et j'ai reconnu que ce n'était pas une hérésie. Mais prétendre qu'il est grand, parce qu'il fonde un nouvel ordre chrétien sur la liberté, sur les principes de 89, cela n'est plus une opinion libre, parce qu'elle est en opposition avec les enseignements formels des encycliques pontificales et en particulier de l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII.

— Mais l'orthodoxie de mon opinion est assurée, puisque mon livre a l'*Imprimatur* !

— Objection prévue. J'y ai répondu : « ce n'est pas une garantie d'orthodoxie ». Là-dessus, on affecte une profonde indignation, dans l'espoir sans doute d'attirer à son parti tous les censeurs diocésains. Comment accueilleront-ils, dit-on, une « opinion aussi osée » ?

Ils l'accueilleront comme il faut, en canonistes de bon sens, qui savent d'ailleurs que ce n'est pas une « opinion », mais un « fait ». En accordant l'*Imprimatur*, ils appliquent une loi disciplinaire, et n'entendent pas émettre un jugement approbateur de tout le contenu de l'ouvrage. Les termes mêmes le disent : c'est une autorisation d'imprimer. On en pourra conclure que le censeur estime que le livre ne présente pas d'hérésie assez manifeste pour en interdire l'impression. Un point, c'est tout. Le critique garde la « sainte liberté », s'il y découvre des erreurs, de les signaler.

On a bien soin d'ailleurs de ne souffler mot de la preuve de mon assertion, c'est-à-dire, du fait que l'Index a condamné plus d'un ouvrage muni de l'*Imprimatur*. Citons deux exemples assez récents et bien connus, car ils mettaient en cause des « sommités ». Furent mises à l'Index l'*Histoire ancienne de l'Église* de Mgr Duchesne, qui avait même l'*Imprimatur* de Rome, et la *Sainte Chantal* de M. l'abbé Brémond, malgré l'*Imprimatur* du diocèse de Paris.

Je trouve piquant que ce soit ce même Brémond que M. Michel me jette constamment à la tête ; il me reproche de n'avoir pas lu son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, qui est pour lui la Loi et les Prophètes. Je suis prêt à déclarer extrêmement intéressants les nombreux volumes qui ont paru

de cet énorme ouvrage et même les innombrables tomes qui en sont annoncés, tant j'ai confiance dans le subtil et souple talent de narrateur de M. Brémond. Mais les lectures les plus intéressantes ne sont pas toujours les meilleures, et je crois que celle-ci ne convient guère à l'état d'esprit de M. Michel.

Que ne s'applique-t-il plutôt à l'étude de Bossuet ! Mais voilà, il est difficile d'être féru de Brémond et d'aimer en même temps Bossuet, que Brémond déclare peu aimable, et dont il s'est appliqué en un autre ouvrage à rapetisser le caractère, tout en admirant son génie. Serait-ce à cette influence que M. Michel doit son dédain un peu désinvolte pour Bossuet ?

La fréquentation de ce dernier lui eût cependant appris à mettre dans son style une précision qui lui manque. La propriété des termes n'est pas, je le crains, la principale qualité des écrivains du XIX^e siècle, ni de l'écrivain du *Grand XIX^e Siècle*. Elle est cependant indispensable dans une polémique comme celle-ci.

M. Michel appelle M. Maurras et M. Daudet des « anarchistes » ; a-t-il réfléchi à la signification du mot « anarchie » ? Quand il parle de Renaissance, de mystique, de rationalisme, d'ordre chrétien, on s'aperçoit bientôt que ces termes prennent chez lui un sens intusité et que, chose plus grave, ce sont des mots-caméléons qui changent de couleur d'après les circonstances. Les termes philosophiques les plus disparates finissent par se heurter dans le plus étrange méli-mélo et les raisonnements se bousculent à l'étourdie. Cela devient une sarabande d'idées, où chaque phrase danse pour sa propre joie sans souci de liaison avec ses voisines.

Son appareil d'allure scientifique et philosophique en impose peut-être aux lecteurs naïfs, entraînés par son « robuste optimisme », lequel est, paraît-il, un « signe indubitable de véritable orthodoxie ». Pour nous, c'est de l'idéologie, inspirée d'un bout à l'autre par un sentiment aussi généreux qu'on voudra, mais enfin, par le sentiment. En un mot, c'est du romantisme.

Chan. PAUL HALFLANTS.



L'Œuvre de Ch. Maurras

IV. — Ses titres à l'intérêt des catholiques (1)

B) LA PHILOSOPHIE DE L'ACTION HUMAINE envisagée dans ses conditions les plus universelles de bonne ordonnance, de justesse et de succès, voilà, nous semble-t-il, un des points les plus intéressants, les plus « pratiques », de l'enseignement de Maurras. A tout propos, nous l'entendons rappeler, établir, éclairer d'exemples les grands principes, qui, la morale étant d'ailleurs supposée sauve (2), conditionnent *a priori* (et comme transcendantalement) la juste ordonnance ou la finalité interne de toute activité humaine ou relevant de l'intelligence, donc conditionnent son succès. A cette philosophie pratique de la finalité ou du succès, ressortissent les principes d'unité, de stabilité, de continuité, de liaison, de différenciation, de gradation et d'ordonnance, de discipline et d'ordre, etc. Principes fondamentaux, et répétons-le ici encore, principes de bon sens, mais combien souvent méconnus ! Et d'autant plus volontiers mis en oubli, dirait-on, qu'il s'agit de réalités plus délicates, plus importantes et plus complexes, où dès lors leur nécessité se révèle à tout esprit attentif, plus impérieuse et plus grave. Ainsi en Politique..., ainsi en Sociologie..., ainsi en Économique.

(1) Voir *Revue catholique des idées et des faits*, 23 février et 2 mars, 1923.

(2) Cf. *A. F. et Relig. Cath.*, p. 250.

Or c'est en ces domaines surtout, que Maurras, philosophe de l'action sociale ou politique, s'efforce d'inculquer ces principes, de les défendre, de les venger, analysant à leur sujet, à titre d'applications concrètes, les cas actuels les plus variés et les plus intéressants. Prenons à titre d'exemple *Kiel et Tanger* : ce livre veut être de l'histoire vraie ; supposons toutefois qu'il soit un simple roman historique : même en pareille hypothèse, trouverait-on facilement un ouvrage aussi apte et efficace que celui-là pour ancrer profondément dans l'esprit les grandes lois (unité, continuité, liaison, etc...) qui doivent présider à toute action humaine, surtout à cette action effroyablement complexe de la politique, ou du gouvernement d'un Etat ?

Mais vous voilà bien loin de votre sujet, nous objectera peut-être quelqu'un ; en quoi donc cette philosophie du succès de l'action peut-elle intéresser encore le point de vue catholique auquel vous prétendez tout rapporter ?

Notre réponse sera exempte de toute subtilité. Conduire une action à sa vraie fin, par le chemin le plus direct qui mène au but, c'est-à-dire en respectant les lois naturelles, n'est-ce pas agir conformément à l'ordre vrai, « conformément donc à la disposition très sage de Celui qui a fait les natures » (*Dilemme*) et l'ordre qui en résulte ? Et cela n'est-ce pas beau ? N'est-ce pas bon ? N'est-ce pas mieux qu'agir à l'aventure, et sous les lumières de la raison ? Et, dans ce « mieux », ne trouvons-nous pas déjà quelque élément de moralité ?

C) PHILOSOPHIE MORALE.

Nous l'avons marqué plus d'une fois et avec une particulière insistance : à parler en stricte rigueur, un agnostique doit être déclaré impuissant à fonder adéquatement, ne fût-ce qu'un seul précepte moral ; il est radicalement incapable d'en établir avec solidité, cet élément *essentiel*, l'obligation, entendons l'obligation *absolue* de la conscience. Mais vis-à-vis de l'autre élément, également essentiel, « le jugement de la rationalité » (1), un agnostique n'est pas frappé d'une impuissance totale : il est même normal que sa raison l'éclaire ici. C'est ainsi que Maurras, influencé d'ailleurs indirectement par l'Église, accrédite souvent avec vigueur les grands principes traditionnels qui sont à la base de l'ordre des mœurs : doctrine de la famille ; mariage indissoluble, autorité, vénération, hiérarchie, discipline, propriété et ses charges, tradition, hérédité, sincérité, etc... Pouvons-nous faire autre chose que nous réjouir des services *partiels* qu'il rend ainsi à la bonne cause ? En cela son effort constitue une sorte de propédeutique à la doctrine catholique des mœurs. (Cf. G. Goyau.)

D) Sympathie et faveur pour la PHILOSOPHIE ARISTOTÉLICIENNE ET THOMISTE.

Connaisseur et admirateur de St-Thomas, Maurras se plaît à citer ce grand maître. Cette admiration correspond à plus d'une affinité d'esprit. La méthode de Maurras, en effet, avec sa base (le réalisme même inculqué par Aristote) et le double aspect, bien caractéristique de son intelligence, qu'elle révèle (goût des lucides analyses et passion des larges synthèses) le rangerait normalement dans la famille des péripatéticiens.

S'agit-il seulement d'expliquer l'ordre phénoménal ? On voit Maurras très expert à se servir des idées métaphysiques et du vocabulaire thomiste : il recourt aux notions d'être, d'unité, de vérité, aux divers genres de causes, etc. ; mais devant l'objet essentiel de la métaphysique, la réalité de la Cause première et finale, à l'instar de Kant et de tant d'autres touchés de la difficulté criticiste, il s'arrête hésitant ; il doute de la valeur de l'esprit humain en dehors de la sphère du relatif et n'ose poser avec certitude l'existence objective de l'Être *absolu*.

Telle est la déficience lamentable de cette puissante intelligence. Qu'il en vienne à la lever un jour, on n'hésitera pas à classer Maurras parmi les thomistes (2).

Quant à ses disciples catholiques, ils font jusqu'au bout route commune avec les néo-scolastiques ; et en général, toute l'école qui relève de Maurras, le *Parti de l'Intelligence* et son influent organe, la *Revue Universelle*, professent une ardente sympathie pour le renouveau de la philosophie thomiste. Un Daudet citera saint Thomas à

(1) Ainsi appelé parce qu'il se ramène aisément à la formule : « il est raisonnable, par exemple, de garder inviolablement la foi conjugale ».

(2) On songerait à le faire dès à présent, si l'on médite le texte fameux inspiré par un document du Cardinal Mercier, et qu'on trouvera dans l'Épilogue de l'ouvrage : *Le Pape, la Guerre et la Paix*. Nous le citerons nous-même infra en parlant de Maurras, apologiste du dehors.

Chambre française ; un Valois proclamera, au nom de l'expérience, l'importance primordiale de la Métaphysique pour la solution des problèmes économiques et recommandera aux hommes d'affaires la lecture du philosophe Jacques Maritain ; un Coquelle réfutera le positivisme de Comte par les principes mêmes de la philosophie traditionnelle, exposera la théorie de l'Etat en invoquant l'autorité du Grand Docteur scolastique.

Pareilles tendances ainsi orientées, et d'autant plus influentes qu'elles obéissent à une impulsion commune, n'ont certes rien qui ne doive agréer à des catholiques.

II. PRINCIPES LITTÉRAIRES.

Il est à peine utile de souligner l'affinité étroite qui unit classicisme et catholicisme. Le principe le plus essentiel des classiques n'est-ce pas de respecter l'ordre des réalités, notamment la hiérarchie des facultés humaines ? L'esprit catholique de son côté ne vise-t-il pas à assurer partout les droits de l'Ordre ? Mais, il a soin de pousser celui-ci jusqu'à son terme obligé en affirmant la subordination de l'âme et des choses à la souveraineté de Cause première.

Or Maurras est, sans conteste, un des champions les plus ardents et les plus influents du *classicisme*. Davantage : l'initiateur et le chef avéré du mouvement de *renaissance néo-classique*, si brillamment représenté aujourd'hui dans la République des lettres ; si tant de pernicieux principes dits « romantiques » sont tombés dans le discrédit général, ce récent progrès est dû pour bonne part à la critique serrée qu'en a faite Maurras, et à l'effort de ses disciples.

De plus, Maurras est un des défenseurs les plus en vue des *humanités anciennes* et en général des intérêts de la latinité et de tout ce que la civilisation la plus haute porte en elle de *romain* et de catholique.

III. PRINCIPES SOCIAUX ET POLITIQUES.

A l'occasion, Maurras se plaît à souligner l'accord étroit de ses vues *sociales* essentielles avec les principes que patronne l'Église. Tel ce principe de *tradition*, principe si éminemment catholique et dont on peut dire qu'il est en quelque sorte, du point de vue réaliste, l'axe de la doctrine professée par Maurras et par l'école qui relève de lui ; les conférences données à Bruxelles, par les chefs de l'*Action Française*, et reproduites par la *Revue catholique* ont mis ce point en vive lumière.

D'ailleurs Maurras, disciple et admirateur de la Tour du Pin, défend le programme de l'école *sociale chrétienne*, et témoigne d'une entière sympathie pour toute forme d'action populaire bienfaisante chrétienne ou pour la « *démocratie chrétienne* » — au sens même que définit si nettement Léon XIII. L'implacable hostilité vouée par Maurras à la « *démocratie* » tout court, c'est-à-dire à la *démocratie politique* ou *égalitariste*, a causé et continue à causer bien des méprises sur sa véritable attitude en matière sociale. La vérité est que Maurras place, au nombre des problèmes qui dominent la politique intérieure, la question ouvrière, les diverses réformes sociales qu'elle réclame, et notamment ce qu'il nomme avec Valois « *l'incorporation du prolétariat aux sociétés modernes* », un des problèmes les plus graves et les plus urgents, selon lui, de l'heure présente. Sur ce terrain aussi bien que sur le plan de l'action syndicale corporative, Maurras, au dire même de républicains (v. g. Ségard et Charles-Brun), fait figure de « *progressiste* » hardi. La *Revue catholique* nous révélait (7 juillet) avec quelle large sympathie un des chefs avérés de la démocratie chrétienne de Belgique, M. Cyr. Van Overbergh sait, lui aussi, apprécier dans Maurras la valeur du sociologue.

* * *

Notre point de vue commande de nous limiter ici aux seuls principes et tendances qui ont rapport aux intérêts religieux.

Ce que Maurras nous semble combattre avec le plus d'acharnement en politique, c'est l'*étatismisme*, cet empiètement et intrusion de l'Etat en des domaines qui ne relèvent pas de sa propre compétence. Vrai fléau des nations modernes, chancre toujours plus envahissant ! Surtout péril des plus graves pour l'avenir de la religion : que ne peut-on craindre en effet, pour l'âme des enfants, de cette mainmise de l'Etat sur tous les degrés de l'enseignement ? L'exemple de la France n'en dit-il pas long à cet égard ?

A l'Étatismisme, Maurras oppose un programme nettement *régionaliste* et *décentralisateur*. Et, pour le dire en passant, c'est de ce programme (il professait dès 1895 avec Barrès la thèse du roman fameux *Les Déraçonnés*), qu'il est passé par voie de *conclusion* à ses fortes convictions royalistes (Cf. Grand Dictionnaire Larousse, 1901, art. Maurras).

Depuis un quart de siècle, Maurras prône sans relâche la décentrali-

sation régionaliste et administrative, et cela, au nom de ces *libertés particulières multiples* que l'Église, elle aussi, reconnaît, patronne et défend par l'enseignement de ses hautes écoles : liberté du père de famille, libertés et franchises de groupements variés, répondant à quelque nécessité ou librement issus de la volonté des hommes, libertés des communes et provinces, libertés syndicales et corporatives, etc.

En matière de *politique scolaire* notamment, les vues si lucides et si fermes de Maurras sont dignes de toute l'approbation des catholiques.

Autres points de doctrine dont la particulière importance veut qu'on les signale : dans la théorie de Maurras on trouve marquée avec une netteté parfaite, la *distinction entre les deux pouvoirs* : spirituel et temporel, la juste sphère d'attributions de l'un et de l'autre, l'autonomie absolue et la suprématie du premier : Église et Etat sont entre eux, dit-il, comme âme et corps. (*Politique religieuse : le Syllabus*).

D'après lui encore, le « *nationalisme* » se subordonne, en droit, au cadre plus large des intérêts de la société, ceux-ci, à leur tour, à des intérêts plus larges encore, à des intérêts suprêmes : ceux de la civilisation et de l'Église catholique, car l'Église, affirme Maurras, incarne avec splendeur les valeurs spirituelles et morales les plus hautes (1).

Recueillons enfin de cet incroyant, ce principe de sagesse : « *Il n'y a qu'une politique religieuse tenable à l'égard du catholicisme, c'est celle qui commence par se placer à son point de vue* ». (*Action Française et religion catholique*, p. 208).

(A suivre.)

V. HONNAV, S. J.



En marge de la conférence de M^{me} Tinayre (2)

M^{me} Tinayre affirme que l'échec de la loi concernant le vote féminin en France, ne tint pas à grand'chose : une douzaine de sénateurs qui prirent injustement la République d'une délicate aventure pour ne pas perdre leur mandat !

Sans vouloir mettre hors cause ces douze victimes de la passion politique, et pour peu que l'on ne soit pas aussi féministe que M^{me} Tinayre, il est permis de penser tout simplement que le bon sens français vient encore de se révéler maître de la situation.

En politique, la France peut aller parfois jusqu'au gouffre : elle y tombe rarement. Au moment critique, ses traditions de logique, de cohérence, se réveillent et lui font poser l'acte raisonnable qui la sauve. Semblable réaction s'est produite hier lors de la défaite inattendue du socialisme. Le Sénat ne témoigne pas d'une psychologie moins heureuse, en refusant aujourd'hui, aux femmes, le droit de vote qu'elles réclament — ma foi — assez légèrement.

Plutôt à Dieu qu'en Belgique nous eussions eu des sénateurs plus intéressés et des féministes plus intéressantes ! Cela eut valu au pays une solution meilleure que ce « mal nécessaire », ainsi que les plus modérés de chez nous nomment, faute de mieux, la loi du suffrage féminin.

* * *

Le féminisme est un de ces nombreux vocables modernes sous lesquels on fait rentrer une foule d'idées vagues, de sentiments tout aussi imprécis. — Terme qui sert d'heureuse échappatoire quand on ne sait plus très bien ce que l'on veut dire, sinon ce que l'on veut faire. Il n'est d'ailleurs pas le seul de

(1) Voir sur ce point *Politique Religieuse*, p. 369, et *Action Française* (16 février 1923, sur G. Goyau, académicien).

(2) Voir le compte rendu de cette conférence dans la *Revue Catholique* du 2 mars 1923.

l'espèce et je n'en incrimine pas autrement le sexe de son inventeur !

Quant à la chose elle-même, si bonne ou si mauvaise soit-elle, M^{me} Tinayre veut que ce soit l'homme et non la femme qui l'ait découverte. Après tout, c'est fort possible. L'homme a toujours été dans l'histoire du féminisme ce que la guère est dans l'histoire de notre époque : l'« ultima ratio » à laquelle nous rapportons — oh ! combien volontiers ! — toutes nos déceptions, tous nos déboires et... ceux de nos voisins. Aussi bien ce n'est pas le côté le moins rassurant de notre psychologie ! Après l'homme, ce sont ensuite les circonstances que la célèbre avocate du féminisme fait comparaître à la barre. L'accusation est nette : elles ont jeté la femme hors du foyer, hors de sa destinée normale d'épouse et de mère.

Reste à savoir, répondrons-nous avec la défense, si la meilleure façon de l'y faire rentrer est de l'en sortir encore davantage en la mêlant aux affaires bruyantes de la cité.

Les femmes ont des intérêts nouveaux, issus de situations nouvelles, soit. Mais, à tout prendre, ces situations demeurent l'exception et il ne nous semble pas qu'il y ait remède plus adapté et plus direct que celui qui visera à empêcher cette exception de se généraliser.

D'autre part, qui prouve que le vote féminin assurera nécessairement le pain quotidien à celles que l'absence de dot ou toute autre cause met dans l'obligation de pourvoir, seules, à leur subsistance ?

Si les femmes travaillent, n'ont-elles pas dans ce cas, pour garantir la satisfaction de leurs plus légitimes revendications, un organisme tout préparé à lutter efficacement pour elles : l'organisme professionnel ? Qu'elles cherchent à perfectionner celui-ci, qu'elles y sauvegardent leur bien propre par le souci du bien commun, qu'elles en fassent la voix qui portera, où il le faut, la défense de leurs intérêts, rien de plus sensé. Elles n'y courent pas au moins le risque de sortir du cadre qui convient à leur nature.

Mais, ce i ne veut pas du tout dire que le bon fonctionnement de la « mécanique sociale » leur impose de se faire politiciennes et de croire qu'elles ont besoin d'apparier leur vote à celui des hommes pour que les lois soient mieux faites. Elles ont cent façons plus avantageuses — tant pour elles-mêmes que pour la société — de préparer la venue de ces lois et, sans qu'il y paraisse, d'avoir sur leur confection la plus heureuse influence.

« L'éducation, l'assistance, l'hygiène ! » Les femmes arriveront tout aussi bien à les organiser et, peut-être beaucoup mieux, sans aller jusqu'à la tribune où elles risquent fort de perdre dans des flots d'inutile éloquence, les bonnes qualités pratiques qui sont leur apanage.

« Seulement, les hommes ne suffisent plus à la tâche ou l'accomplissent mal », rétorque la plaideuse. « Les femmes devront donc — et vivement — prendre le balai, avec leurs blanches mains » et elles vous feront le « ménage du pays » autrement qu'il n'a jamais été fait.

Tant pis, d'ailleurs, si « l'autre ménage » est négligé, si les enfants sont plus mal mouchés et leur éducation moins suivie ! Entre la chose publique qu'il s'agit de ne plus laisser à l'incompétence masculine et l'intimité du foyer qu'il faudra sacrifier, il n'y a pas à hésiter !!

Au reste, avez-vous d'autres bonnes raisons pour combattre ce féminisme d'opportunité ? conclut l'orateur. Sûrement pas, et tandis que nous sommes à balayer les vieilles choses, M^{me} Tinayre aimerait que nous la débarrassions une fois pour toutes de ces arguments désuets qui n'empruntent leur autoité qu'à une terminologie savante.

Qu'à cela ne tienne ! Il y a en Belgique et ailleurs aussi, je l'espère, bien des femmes — trop féminines peut-être pour être féministes — qui consentent, en effet, à se passer de la philosophie, de la biologie, des thèses d'égalité, voire même de confesseurs et de francs-maçons, pour plaider leur cause féminine et... regretter que M^{me} Tinayre ne soit point de leur avis.

Celles-là se contentent d'invoquer quelquefois les traditions de bonne soupe et toujours les traditions de bon sens qu'elles ne se croient pas le droit de renverser, fût-ce même au nom de je ne sais quel fallacieux et lointain prétexte de salut public.

Aussi, dans les discussions les plus savantes, les placides réparties de ces femmes m'ont-elles semblé l'emporter toujours sur les théories abstruses des viragos suffragistes.

Leur thèse est d'ailleurs aussi simple que convaincante. Elles en arrivent à penser que leur rôle dans le gouvernement de l'État, pour être plus effacé, n'en est pas moins réel et que leur royauté s'affirme encore mieux dans les coulisses que sur l'avant-scène. Mariées ou non, elles ont de l'homme et de l'aide chevaleresque qu'elles peuvent trouver en lui, une idée plus haute et plus juste. Au lieu de se leurrer de prétentions égalitaires, elles croient rationnel de chercher, suivant le mot célèbre, « l'harmonie dans l'inégalité ».

Cette inégalité, elles la respectent puisqu'elle est dans l'ordre — non dans l'ordre établi par la société, contre lequel on peut toujours réclamer — mais dans l'ordre créé par Dieu, qui est toujours infiniment respectable. Du même coup, elles font ainsi plus confiance à ceux qui sont les gérants naturels de tous leurs intérêts.

Mères, épouses ou apôtres, elles sont toujours en quelque manière « pour l'homme » et elles sont convaincues que cette tâche leur suffit, puisqu'à la remplir, elles y trouvent leur dignité comme leur joie.

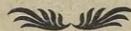
* * *

Il y aurait bien des choses à dire sur les romans de M^{me} Tinayre, mais il est certain que — même quand elle parle du féminisme — elle a beaucoup d'esprit. « Personne n'en a trop », remarquait S^{te} Tèreuse qui n'en manquait certainement pas.

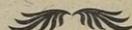
Pourtant, puisque l'on en est à juger les discussions récentes sur le féminisme, il est permis d'opposer à l'esprit de M^{me} Tinayre l'expérience de M^{me} Lombroso. Encore que *L'âme de la femme* pourrait vibrer d'un souffle plus spiritualiste et contenir une idée plus élevée de la mentalité masculine, il n'en reste pas moins que dans les actualités du jour, cet ouvrage de psychologie féminine a l'autorité incontestée du bon sens.

On ne peut donc que le conseiller à tous ceux qui, ayant écouté ou lu la conférence de M^{me} Marcelle Tinayre, veulent s'instruire de la contre-partie et renforcer leur opinion.

JEANNE CAPPE.



Le Cercle Saint Jean de Capistran nous prie d'annoncer la conférence que donnera M. Cooreman, Ministre d'État, le jeudi 22 mars, à 20 heures, 34, rue de Stassart. Sujet : L'industrie et le commerce.



Les idées et les faits

Chronique des Idées

Questions d'enseignement

Nous assistons en Belgique à une évolution de la question scolaire extraordinairement intéressante et qui mérite vraiment de retenir l'attention de nos lecteurs. En dépit de l'hostilité des partis dont en maints endroits l'école reste le champ clos, nous tendons à la paix scolaire par une sorte de Concordat implicite de l'Église, de l'Etat et des familles. Sans doute, il y aurait naïveté périlleuse à fermer les yeux sur les menées souterraines ou les attaques ouvertes qui visent à la déchristianisation de l'enfance par l'enseignement athée donné au mépris de la loi dans trop d'écoles urbaines encore, sur les manœuvres déloyales de pas mal d'administrations communales socialistes en vue de battre en brèche l'école catholique, sur les entorses à la liberté dont trop d'inspecteurs se rendent coupables, longue demeure la liste de nos griefs et le cahier de nos revendications est loin d'être épuisé. Comment d'ailleurs fermer l'oreille aux graves avertissements de Pie XI qui, après avoir condamné derechef avec une rare véhémence dans son Encyclique inaugurale l'école de laquelle est banni Dieu et Jésus-Christ, l'école areligieuse et nécessairement antireligieuse, l'école « blasphématoire par prétériton » comme l'appellait le regretté cardinal Sevin, nous adjure de soutenir « le bon combat pour les autels et les foyers, de livrer bataille sur tous les fronts à la fois, pour la défense des droits que l'Église et la famille tiennent de Dieu et de la nature dans l'éducation des enfants ».

Il ne s'agit pas de dissimuler cette situation. Les catholiques belges ne peuvent s'endormir sans danger sous le manœuvrier des faveurs gouvernementales en laissant l'ennemi semer la zizanie dans leur opulente moisson scolaire. Ayons l'œil ouvert, dénonçons infatigablement nos griefs, ne supportons pas d'atteinte à notre liberté constitutionnelle ni d'attentat à la conscience de l'enfant. Laisser cette formidable organisation de l'instruction publique se transformer en machine de guerre contre la croyance en Dieu sans laquelle il n'y a ni morale, ni sécurité, ni société possible, ce serait un crime qui appellerait sur nos têtes les plus redoutables châtements. Je frémis à la pensée de ce que m'affirmait naguère le chef d'une des principales paroisses de l'agglomération bruxelloise : « Tout enfant qui pénètre dans nos écoles communales n'en sortira plus chrétien, il aura perdu la foi avant la fin de ses études primaires ».

Je n'ai rien à retrancher de ces douloureuses constatations. Néanmoins, il y aurait d'autre part injustice à méconnaître la détente salutaire qui se produit dans la sphère législative et gouvernementale, l'esprit de saine égalité et de justice qui y souffle, l'effort loyal qui s'y manifeste pour résoudre à l'amiable les problèmes les plus épineux, la sincère aspiration à faire régner la paix par la liberté. De cet esprit nouveau nous avons le droit de nous réjouir et le devoir d'en user.

Rien de plus symptomatique à cet égard ni de plus suggestif que le rapport sur le budget des Sciences et des Arts, présenté par M. le représentant Th. Gollier au nom de la Commission spéciale, où je ne sais quel fluide mystérieux de large tolérance opérant sur les Max, Flagey, Cocq, Destrée, Doms, Huysmans, soudain apprivoisés, les rapprocha de leurs collègues catholiques jusqu'à les confondre, même pour l'adoption de mesures sagement libérales, dans la plus touchante unanimité. Leur réputation bien assise de loyauté, de fidélité à la parole donnée ne nous permet pas d'appréhender qu'ils puissent se désister au jour prochain de la discussion publique et du vote.

La presse quotidienne de toute nuance n'a pas manqué de rendre hommage au talent du rapporteur qui s'est, comme on le sait, spécialisé dans ces questions d'enseignement, complexes et ardues, s'il en est, et d'emblée, par une réelle compétence et la plus objective impartialité, s'y est acquis une autorité devant laquelle s'inclinent volontiers adversaires et amis. De ce rapport qui ne couvre pas moins d'une soixantaine de pages, où l'ordonnance est claire, l'exposé lumineux, l'argumentation solide, la documentation copieuse, gonflée de curieuses statistiques, je n'entends nullement donner ici une analyse même imparfaite, je me borne à signaler trois points particulièrement intéressants.

Il existe en Belgique un Conseil supérieur de l'Instruction publique (C. S. I. P.) qui, nouveau Prométhée, démiurge tout-puissant, s'est

chargé de refaire l'homme, de repétrir l'humanité, de la refaçonner à son image, à la ressemblance d'un hyperpédantesque hippogriffe. Unissant la solennité empesée et dix-huit-cent-trentesque de Joseph Prudhomme à la fantaisie la plus abracadabrante et la plus funambulesque, il s'est épris de la vertigineuse passion de l'égalité.

Tous les pères furent dans la même tranchée, tous les fils dans la même école. Tranchée unique, école unique ! Il n'y a pas deux gymnastiques, il n'y a pas deux manières de sauter : il n'y aura qu'une gymnastique intellectuelle, il n'y a qu'une manière de penser. Trapèze unique, école unique ! La même, identiquement la même pour les dauphins du Popolo et la pâle progéniture des bourgeois. Tous à la même gamelle scolaire. Tous les enfants de six à quatorze ans enfermés dans la même palestra, astreints aux quatre degrés, surajoutant aux trois premiers ce quatrième, pharamineux et mirifique, la dernière invention du génie pédagogique en mal de réformes, et dont personne encore ne comprit les beautés. La fusion des esprits et des cours, l'unité sociale et politique, la cohésion civique et l'harmonie de la nation, l'assimilation profonde de tous les Belges à travers leurs infinies différenciations : tout cela n'est possible, mais tout cela n'est qu'un jeu par la vertu du mystérieux talisman, le quatrième degré. A force de cartonner, de modeler ensemble pendant deux ans, il n'y aura plus de dissidence qui résiste à ce frottement, plus de désaccord qui ne se fonde et s'évanouisse, les Belges ne seront plus qu'un cœur et qu'une âme, ils seront absorbés par le grand Pan.

Et donc les humanités seront refoulées jusqu'à la quatrième, elles seront démantibulées, arrachées de leur base, comprimées en quatre années et surmontées d'une rhétorique de replâtrage. Elles seront désarticulées pour s'articuler au quatrième degré et les classes de septième, sixième et cinquième devront identifier leur programme à celui des degrés primaires correspondants. Il faut en effet, c'est l'inéluctable, que l'emboîtement se fasse après ce quatrième degré, la charnière doit jouer là et pas ailleurs. Il le faut à tout prix, sinon l'édifice social chancelle, le concert des âmes est rompu. Il le faut encore, pourquoi ? Parce que toute bifurcation antérieure vers le technique ou le moyen, vers l'école professionnelle ou les humanités serait un attentat monstrueux à la dignité des bambins. Quoi ! ils verraient, dès l'âge de 12 ans, des potaches comme eux — dont les pères furent aux mêmes tranchées que leurs pères — piocher le rudiment latin, *alias* en style pompier, pénétrer dans le sanctuaire des belles-lettres, tandis qu'eux, les petits parias, seraient parqués, peut-être pour le restant de leur vie estudiantine, dans le coin des réprouvés, le compartiment professionnel. Non ! ce n'est pas possible, ce serait insulter à la majesté du Peuple, nos enfants ne peuvent se séparer avant quatorze ans, avant d'avoir perdu deux ans à modeler, plâtrer, cartonner, raboter.

Comme bien on pense, M. Gollier a crevé ces baudruches avec l'aiguille du bon sens, réduit à néant toute cette déclamation ampoulée que pas un membre de la Commission n'a d'ailleurs prise à son compte. Il a victorieusement démontré que ce bouleversement des programmes n'était justifié par aucune considération, qu'il était essentiellement anti-démocratique, ne paraissant multiplier les esprits cultivés qu'en abaissant la culture générale, qu'il était rejeté par les familles, qu'il entraînait les plus dommageables conséquences. C'est parfait. La réfutation est un modèle d'argumentation serrée et d'une suprême courtoisie parlementaire. On n'y relève que deux épithètes d'une froide cruauté : le rapport du C. S. I. P. est appelé « remarquable » et le rapporteur « éminent ».

* * *

Quant à la question, l'éternelle question du relèvement des humanités et de leur réadaptation aux études universitaires, c'est le système Destrée, très atténué, qui l'emporte à l'unanimité, au sein de la Commission, sur le maintien du *statu quo* et sur l'examen collégial de sortie.

Chaque université, libre ou d'Etat, exerçant à l'entrée son droit de police, y installe un tourniquet, je veux dire y organise un examen dit de maturité, pour connaître des aptitudes du récipiendaire. Sauvegardant pleinement la liberté des programmes et des méthodes d'enseignement, chaque université s'entend avec des représentants des collèges ou athénées choisis par elle pour déterminer en plein accord les modalités de l'examen, la composition du jury, les procédés de contrôle et ne fait porter l'épreuve orale, publique, indispensable, que sur les matières mentionnées dans le certificat homologué d'humanités, lequel n'est donc pas aboli.

L'admission à telles études prononcée par l'une quelconque des quatre universités sera valable pour toutes dans les mêmes conditions.

Les journaux viennent de nous faire connaître la constitution d'une Commission spéciale, chargée de mettre au point cette proposition qui règle l'accès aux études supérieures. L'enseignement libre avait, ma foi, voix au chapitre, puisqu'il est de loin le principal intéressé, possédant 28.978 élèves pour 117 collèges libres, contre 8.356 élèves pour 31 athénées et collèges communaux.

Adversaire irréductible de tout examen qui porterait la plus légère atteinte à la liberté de l'enseignement, je ne puis, évidemment, contester aux universités le droit de subordonner la fréquentation de leurs cours à telles conditions qui leur plaisent, et je dois ajouter que la formule envisagée offre une solution élégante en paraissant ménager tous les droits et concilier toutes les exigences. La pilule Destrée, retriturrée, dosée à nouveau, est enrobée avec tant d'art qu'elle passera, la future panacée, comme praline fondante.

Il reste d'ailleurs sous-entendu que cet examen idéal ne réunit tant de mérites que parce qu'il sera inoffensif, étant l'épreuve dont les élèves n'auront pas à se préoccuper et dont le jury ne tiendra guère compte. Il doit permettre aux législateurs de monter au Capitole et de répéter la formule : Nous avons sauvé l'enseignement supérieur !

A tous les beaux aperçus dont fourmille la première partie du rapport s'ajoute dans l'examen du budget une liste de redressements de griefs financiers qui paraîtront aux intéressés plus relevés encore et plus éloquentes. Il est d'ailleurs très curieux de noter que les dépenses, diminuées sur l'ensemble, ne figurent plus au budget que pour la somme de 287.454.909 francs et 77 centimes.

L'odieux régime différentiel des professeurs d'athénées qui fait varier leur casuel de 2.500 fr. à 1.000 fr., selon qu'ils enseignent à Ixelles ou triment à Tournai, ne résistera pas aux coups de bélier de la Commission et du rapport, les injustifiables catégories sauteront par l'unification du minerval supérieur ; les galeries des athénées ne devront plus ramier pendant trente ans pour désespérer d'atteindre le traitement maximum, ils pourront nourrir l'espoir d'y accoster en vingt-cinq ans.

Cette même admirable unanimité s'est retrouvée au sein de la Commission pour faire disparaître une série de monstrueuses injustices en égalisant les traitements et les pensions des professeurs des écoles normales libres agréées — fréquentées par 6.183 élèves — et des professeurs des écoles normales officielles, fréquentées seulement par 1.466 élèves, — et cela à partir de la date libératrice du 1^{er} avril 1923.

Ainsi sera abolie ce régime paradoxal et fantastique d'après lequel un concierge, un chauffeur, un commissionnaire d'école normale de l'Etat palpaient un traitement maximum de 6.300 francs, tandis que directeur et professeurs d'école normale agréée ne pouvaient dépasser 8.200 frs. De telles propositions pour l'adoption desquelles se sont rencontrés des hommes profondément séparés par toutes leurs convictions, dans un domaine où la passion sectaire a si longtemps régné en maîtresse absolue, attestent assurément un revirement salutaire, une étonnante compréhension de la justice et de l'égalité, et font singulièrement honneur à ceux qui savent se libérer de leurs préjugés d'antan.

Il reste un grief qui accable depuis plus de quarante ans la conscience catholique, qui a pesé lourdement sur celle des gouvernements successifs depuis 1880, criante injustice contre laquelle Kurth s'éleva tant de fois dans nos assemblées de congrès avec toute la véhémence passionnée de sa chevaleresque nature : c'est l'inégalité quant aux droits à la pension et au calcul des bases entre les instituteurs officiels et les instituteurs des écoles adoptées ou adoptables. La Commission s'en est émue, la plupart de ses membres se sont ralliés à des propositions conçues dans un sens vraiment libéral, et M. Nolf, pressenti sur ses intentions, a répondu que la Commission chargée d'élaborer un avant-projet de codification des lois sur cette matière poussait activement ses travaux, espérons-le, dans la direction de la pleine justice.

J. SCHYRGENS.

“ Le Génie des Religions ”

Opérer la synthèse de ses connaissances est pour l'esprit humain la satisfaction suprême. Il est alors dans l'exercice conscient de sa souveraineté, et la goûté, établi qu'il est sur les sommets d'où il lui est enfin donné d'embrasser le champ de la vérité assujettie à son pouvoir. Or, la question religieuse, par les réalités imposantes et grosses de conséquences qu'elle agite obstinément devant l'homme, offre le champ le plus vaste, l'horizon le plus étendu, les sommets les plus élevés, et par là même les jouissances les plus prenantes dans la possession du vrai.

Une vue d'ensemble dans ce domaine, répondant pleinement à toutes les exigences, sera reçue avec empressement, et rendra les plus éminents services.

Telle est l'œuvre puissante que vient d'accomplir le baron Descamps dans son magistral ouvrage : *Le Génie des Religions* (1) — Travail synthétique par excellence, où toutes les branches du savoir humain sont mises à contribution, où la science livre ses plus modernes conclusions, où tous les aspects du problème sont mis en lumière à leur place respective, traités à fond, sinon dans tous les détails, où toutes les démarches de l'esprit sont prévues, indiquées, guidées. Nous sommes mis en présence d'une véritable Somme scientifique du phénomène religieux envisagé dans ses origines, élaborée sans états étrangers, sans aucun postulat. Fruit de longues années de réflexion, de recherches immenses, elle constitue le plus remarquable effort qui ait été fait jusqu'à ce jour, en vue de fournir à tout esprit non prévenu et avide de vérité, un guide sûr et éclairé à travers le dédale des faits, hypothèses, objections, difficultés qui encombrèrent vraiment la recherche scientifique des origines du fait religieux. On en jugera par le nombre, la pertinence, et la distribution méthodique des détails compris sous les titres que nous allons rapidement passer en revue.

Le fondement sur lequel est bâti le nouvel édifice scientifique se pose de lui-même : c'est un fait d'expérience, le phénomène religieux. Mais l'état présent de l'histoire et de la science des religions a donné à ce fait un regain d'importance et d'actualité. Il est urgent de le traiter par toutes les méthodes possibles, de lui appliquer toutes les sources d'information, tous les critères des connaissances humaines, car la raison a ses légitimes exigences, et l'on ne doit rien lui refuser de ce qui lui est accessible. Notre savant auteur rencontre ainsi les préoccupations intellectuelles des esprits modernes ; et en se plaçant, par principe de méthode, sur le terrain de la réalité concrète expérimentalement constatée, il s'adresse à tous les hommes d'aujourd'hui, sans distinction d'initiés ou de profanes. Il ne s'agit pas ici — et l'auteur s'en garde bien — de visées apologetiques en faveur d'une religion déterminée, mais d'une exposition scientifique complète, partant d'un fait, et conduisant le chercheur depuis la justification des principes mêmes de la connaissance (protologie scientifique), jusqu'aux ultimes acquêts d'une raison dont on s'efforce d'extraire le maximum de rendement scientifique dans tous les domaines qui peuvent être soumis à ses investigations. C'est, appliquée au phénomène religieux, la méthode intégrale, basée sur la science du « réalisme rationnel », laquelle opère la synthèse harmonieuse du réel et de l'idéal ; elle épuise nos moyens de connaissance, tout en prévenant les méprises, écartant les erreurs, et réglant la marche selon la prudence. Tout cela est mis par l'auteur dans un jour nouveau. Signalons en particulier son accord parfait avec St Thomas d'Aquin dans la question du savoir et de la croyance, comme aussi la compétence que révèle le chapitre sur la civilisation et les grands problèmes qui s'y rattachent.

Pénétrons maintenant dans la matière proprement dite du livre.

« C'est un fait avéré que l'activité humaine entre en rapports, dans certains cas, avec un Être considéré comme divin » (p. 98). A ce « donné » expérimental, l'usage a appliqué le nom de « phénomène religieux » ; l'expérience générale en découvre la teneur, l'universalité, la pérennité, et les « pierres d'attente » qui le sollicitent dans la réalité de la nature humaine.

Le fait religieux bien établi, il importe d'examiner de près toutes les explications qu'on a tentées de son origine.

C'est la partie critique de l'œuvre, qui forme elle-même un groupement harmonique des faux points de vue à ce sujet. Elle se compose d'une double série de monographies, l'une dans l'ordre épistémologique ou technique de la connaissance : sensisme, immanentisme, pragmatisme, idéalisme, criticisme, fidéisme, sociologisme, traditionalisme, — l'autre dans l'ordre ethnologique proprement dit : naturisme, animisme, manisme, mythisme, magicisme, totémisme, tabouisme. L'éclaircissement des questions si complexes qui se rattachent aux rapports de la religion avec les mythes et avec la magie est remarquable et pleine d'intérêt.

La partie constructive de l'ouvrage constitue la vaste synthèse personnelle à l'auteur, que nul n'avait encore essayée jusqu'aujourd'hui, et où convergent harmonieusement toutes les lumières qui peuvent éclairer les origines du phénomène religieux.

Voici les traditions archaïques de l'humanité, les traditions hébraïques, les traditions parallèles, l'anthropologie raciale, l'archéologie préhistorique, la paléontologie linguistique.

(1) *Le Génie des Religions, les origines, avec un essai de protologie scientifique sur la vérité, la certitude, la science et la civilisation.* Un vol. gr. in-8° de XVII-712 p. Alb. Dewit, Bruxelles, rue Royale, 53.

Voici une analyse approfondie de la science ethnologique contemporaine et de ses résultats, avec un examen des postulats dont se réclament de nos jours de nombreuses écoles d'ethnologues : origine animale de l'homme, et déterminisme. Après avoir caractérisé la méthode objective et progressive en ethnologie, l'auteur consacre distinctement une étude à ces deux points d'importance capitale : d'une part, l'énergie mentale des primitifs et la psychologie primordiale du phénomène religieux ; d'autre part, les grands foyers de vie collective humaine et la sociologie fondamentale du fait religieux. C'est ici notamment que l'auteur, à l'encontre de théories modernes trop accréditées, nous donne une étude fondée sur les constatations les plus récentes concernant la famille primitive, et qu'il met en évidence une notion nouvelle destinée à trancher par leur racine de vieilles et interminables controverses : la notion du théarçhisme. L'auteur désigne par là la religion naturelle la plus simple dans le plus simple des groupements humains, la famille. Il expose la naissance du théarçhisme, ses développements, ses transformations, et incarne le théarçhisme des sociétés archaïques dans une très intéressante monographie des Pygmées aborigènes.

Après avoir mis ainsi le phénomène religieux à l'épreuve du critère naturel le plus simple que nous offre le spectacle des populations de culture rudimentaire, l'auteur complète son travail, en mettant le même phénomène à l'épreuve du critère naturel le plus élevé : celui de la vérité scientifiquement scrutée d'après les principes qui définissent l'activité rationnelle. De là sort toute une théodicée développée sur un plan souvent nouveau, notamment en ce qui concerne les preuves de l'existence de Dieu, la conception architectonique de la nature divine, les rapports naturels de l'Être divin avec le monde et avec l'humanité. Création, providence, réalisation de l'ordre dans l'humanité et gravitation juridique, problème du mal dans le monde : toutes ces grandes questions sont franchement abordées et foncièrement élucidées.

Un aperçu de la religion naturelle et de ses rapports avec les religions positives termine ce grand ouvrage. L'auteur arrête ses recherches au seuil de l'histoire proprement dite, se réservant d'étudier spécialement, dans un prochain travail, les grandes religions historiques, et d'achever ainsi la construction d'un édifice dont il a voulu, dans ce premier ouvrage, poser les fermes assises et ériger le grandiose portique.

Après avoir pris connaissance, même rapidement, d'un tel livre, on comprendra que S. E. le Cardinal Mercier, le grand primat de Belgique, en ait très gracieusement accepté la dédicace ; on ne s'étonnera pas qu'un autre juge d'une compétence universellement reconnue, Mgr Le Roy, n'ait pas hésité à écrire que ce livre « fera époque dans l'histoire et la science des Religions ». Il apparaît en effet comme une œuvre définitive, non en ce sens qu'il ferme les avenues du progrès, bien au contraire, mais en ce sens qu'il est une avance décisive ; il nous livre des conquêtes qu'il n'y a pas lieu d'abandonner ; et quiconque étudiera la question religieuse devra en tenir compte ; car il serait déraisonnable de ne pas utiliser un adjuvant aussi autorisé, et de tenir pour non avénu un acquis réel de la science.

Qu'il nous soit permis enfin d'attirer l'attention sur les extensions que devraient comporter à l'avenir les prologues scientifiques et philosophiques du traité de *Vera Religione revelata*, pour s'adapter au progrès moderne de la science religieuse.

Quoique l'auteur ait à juste titre écarté, par devoir de méthode, toute préoccupation apologetique, ce qui lui donne l'avantage de ne pas heurter les esprits même les plus prévenus, nous ne pouvons nous empêcher de signaler la conclusion que dégage objectivement le *Génie des Religions* : le fait religieux, considéré historiquement et rationnellement, ne contredit en rien le fait religieux tel qu'il résulte de l'adhésion à la doctrine catholique.

Bruxelles.

P. PASCAL, du T. S. S. O. C. D.
Professeur de Théologie.

Une enquête sur le nationalisme (1)

3^e ARTICLE.

Il est temps d'essayer de définir le nationalisme, de marquer ses limites légitimes et d'indiquer ses variétés.

Des dépositions que nous avons sous les yeux, émergent deux notions du nationalisme.

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits*, 23 février et 2 mars 1923.

Le nationalisme régional

Dans un État se rencontrent parfois des nationalités différentes qui se distinguent par la race, la langue, la religion, les coutumes, un lointain passé historique.

Il arrive qu'une de ces nationalités vienne à prendre conscience de son unité et de sa personnalité morale. Dès lors elle aspire à s'affirmer, à faire reconnaître ses droits. Paisiblement ou par la force elle cherche à obtenir une certaine autonomie. Ses efforts peuvent aller jusqu'à vouloir se séparer de l'État, dans lequel elle est incorporée pour constituer elle-même un État souverain, ou pour se rattacher à un autre État de même nationalité.

Toutes les nuances du nationalisme flamand rentrent dans cette catégorie.

Mgr Chollet a indiqué cette forme de nationalisme sans beaucoup y insister.

« Le sentiment de la race, l'amour privilégié de tous ceux qui sont du même sang et qui descendent d'une même origine, le désir de se rencontrer avec eux, de participer à la même vie économique ou publique, sont des mouvements très nobles de l'âme, et quand ils palpitent dans un grand nombre de poitrines, ils donnent naissance à une âme nationale.

« Mais les désirs les plus justes ne peuvent pas toujours se réaliser. Il est des circonstances où ils doivent céder devant des devoirs d'ordre plus impérieux. Il y a des liens historiques, qui ne peuvent se rompre sans violer des droits acquis, sans compromettre la paix et la sécurité publiques ; il y a des races trop jeunes ou trop peu nombreuses, pour pouvoir prudemment ambitionner l'indépendance nationale et constituer des États autonomes.

« La justice, la paix, la prudence sont des vertus ou des biens d'ordre supérieur qui interdisent à certaines races de dépasser le sentiment intime de l'affinité d'origine et de prétendre à la jouissance exclusive d'une constitution politique séparée. Les Provençaux et les Lorrains, les Flamands, les Bretons ou les Basques ont raison d'aimer la famille ethnique qu'ils forment, de garder les coutumes qui les distinguent. Ils ont trop le sens des droits de la France sur eux et de la place qu'ils occupent dans l'unité française, pour vouloir se séparer de la Patrie commune, et créer des royaumes de Provence ou de Lorraine, une république flamande, bretonne ou basque. »

Cette doctrine de Mgr Chollet ne fait en somme que rappeler les principes admis par tous les théoriciens catholiques du droit naturel, et le Père Vermeersch arrive sensiblement aux mêmes conclusions.

« Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » est une formule révolutionnaire que le droit chrétien ne peut admettre qu'avec de nombreux tempéraments.

Le nationalisme politique

Mais il est une autre forme de nationalisme : c'est celle qui apparaît dans une nation politiquement unifiée. C'est de lui qu'il est question quand on parle du nationalisme français, allemand, italien.

Qu'est-ce, au fond, que ce nationalisme auquel se rattache, avec des nuances, le nationalisme belge ?

Ne serait-ce pas purement ou simplement l'ancien patriotisme sous une forme nouvelle ?

Je ne le crois pas, et plusieurs des autorités consultées admettent, plus ou moins explicitement, qu'entre le patriotisme et le nationalisme il y a des différences notables.

« Le nationalisme, écrit Mgr Jullien, peut se définir la conscience plus vive et plus inquiète que prend une nation devant certains dangers de sa personnalité morale. »

Le Père Vermeersch adopte le même point de vue, mais l'exprime d'une façon plus complète et plus précise. Les lignes que je vais citer me paraissent tout à fait remarquables :

« Le nationalisme peut signifier le culte ardent de la nation telle qu'elle est politiquement constituée. Aux heures critiques il demandera aux citoyens de faire trêve à leurs divisions politiques ou religieuses, pour se grouper en un parti national. Et en tout temps, il s'efforcera d'éveiller ou de fortifier en eux le sentiment de leur solidarité ; il poursuivra la grandeur de la nation, à l'intérieur et à l'extérieur : à l'intérieur, en s'appliquant à sonder et à mettre en valeur ses ressources matérielles, intellectuelles et morales ; à l'extérieur, en la montrant décidée et redoutable ; en lui assurant le respect et la considération. On le verra aux prises tantôt avec ce provincialisme qui se désintéresse des biens plus généraux ; tantôt avec la dénégation qui brave l'autorité, ou avec un parlementarisme qui le discrédite ; parfois même avec un nationalisme opposé que des conceptions nationales différentes entraînent à des menées séparatistes. »

SALLE DE L'UNION COLONIALE, RUE DE STASSART, 34, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUESsous le Haut Patronage de **S. E. LE CARDINAL MERCIER**

LA PROCHAINE CONFÉRENCE AURA LIEU LE MERCREDI 21 MARS, A 5 HEURES

par Monsieur P. de NOLHAC, de l'Académie Française

SUJET : Les reines de Versailles : Marie-Leczinska et Marie-Antoinette*Les Conférences suivantes seront données par :*

Le Maréchal FRANCHET d'ESPÉREY.

M. PAUL BOURGET, de l'Académie Française.

M. VENIZELOS, ancien Président du Conseil hellénique.

SECRETARIAT : 38, BOULEVARD BOTANIQUE

Pour les cartes s'adresser à la Maison LAUWERYNS, Treurenberg, 36, Bruxelles.

LE GLOBE**OFFICE INTERNATIONAL DE VOYAGES**

3, Avenue Louise, BRUXELLES. Tél. 271.76

::: Directeur : A. DE STAERCKE :::

Passages maritimes et aériens pour toutes destinations auprès des compagnies
 Billets de chemin de fer — coupons de séjour pour les hôtels à Lourdes
Demandez le programme de nos voyages en groupe saison d'été 1923
 Organisation soignée de voyages de noces et particuliers — Renseignements gratuits.

Banque Belgo-Luxembourgeoise, S^{té} A.

SIÈGE SOCIAL : 3, Boulevard Anspach (Place de Brouckère), à BRUXELLES

CAPITAL 10.000.000 DE FRANCS

SUCCURSALES : Bruxelles, Luxembourg. — AGENCES : Stavelot, Esch s/Alzette, Ettelbrück, Grevenmacher. —

BUREAUX AUXILIAIRES : Eupen, Malmédy, Trois-Ponts, Vielsalm.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

« **ODEOLA** »



EST UN ENSEMBLE
 MERVEILLEUX QUI
 RÉUNIT LES QUALITÉS
 LES PLUS PRÉCIEUSES
 AUX QUELLES ONT AI
 PU ATTEINDRE EN
 FAIT D'APPAREILS
 PNEUMATIQUES.
 IL EST INCOMPARA-
 BLE PAR SA CON-
 STRUCTION ET PAR
 SON RENDEMENT AR-
 TISTIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



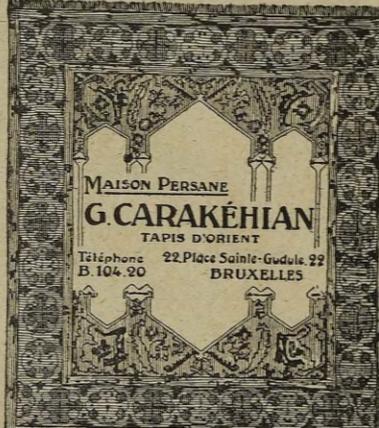
GLYCIOLA
J.C. Boldoot

*La première nécessité pour
obtenir et entretenir la santé
de la peau, c'est un savon
qui réunit tous les éléments
parfaits*

Exiger la Marque —
J.C. Boldoot

*Où! c'est le savon „ Glyciola „ qui me donne
la beauté superbe de la Jeunesse*

217-219-221 Avenue de la Reine
BRUXELLES



MAISON PERSANE
G. CARAKÉHIAN
TAPIS D'ORIENT

Téléphone
B. 104.20 22, Place Sainte-Gudule 22
BRUXELLES

LIVRES, JOURNAUX	W. H. SMITH & SON	SERVICE D'ABONNEMENTS
REVUES ET PÉRIODIQUES	ENGLISH BOOKSHOP	A TOUS LES JOURNAUX
ANGLAIS	78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES	ANGLAIS
LIVRES EN LOCATION	DÉPÔT CENTRAL EN BELGIQUE DE TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES	INSERTION D'ANNONCES

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants
COUPE IRREPROCHABLE
PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE
TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES
TÉLÉPH. 285.54

COMPTE CHÈQUES-POSTAUX 4121

Ordres de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication
LA REVUE DE LA SEMAINE
Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — Physionomie
boursière de la semaine. — Relevé des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

C'est moi qui souligne les dernières phrases. J'aurais souhaité faire imprimer tout le passage en caractères gras, pour mieux le fixer dans l'esprit du lecteur. Il est difficile en effet de dire plus de choses substantielles et vraies en aussi peu de mots. Toute la philosophie d'une certaine forme de nationalisme, celle qui est compatible avec les principes chrétiens, se trouve condensée en ces lignes.

Or, chose curieuse et que s'expliquent difficilement ceux qui connaissent l'admirable lucidité d'esprit du Père Vermeersch et sa science profonde, voici que le ton change complètement.

L'auteur vient donc de nous décrire sous des couleurs très séduisantes, avec un sens très vif des réalités, un nationalisme strictement orthodoxe et fort respectable. Voici maintenant qu'il va opposer le patriotisme au nationalisme en dotant le premier de toutes les vertus et le second de tous les vices. C'est la légende du bon Fridolin et du méchant Thierry.

« Le patriotisme, continue le R. P., est fondé sur des attaches naturelles et des bienfaits reçus ; le nationalisme sur des espérances ambitieuses. Le patriotisme est paisible : il a la tranquillité de la piété et de la reconnaissance ; le nationalisme est agité, remuant ; il a l'inquiétude des rêves d'avenir.

« ... Et, dans son plein essor, il se fait totalement exclusif. Il ne voit, n'aime plus que sa nation. Il prétend la mettre au-dessus de tout. Le fameux « Deutschland über alles » est une expression nationaliste. »

Franchement, dans le premier passage que nous avons cité, nous ne trouvons aucune raison qui autorise le Père Vermeersch à conclure brusquement avec une pareille véhémence. Le nationalisme apparaît d'abord comme parfaitement légitime et opportun, comme une perfection du patriotisme. Ensuite, sans qualification ni distinction, le voici chargé de tous les péchés d'Israël.

Nous savons tous, hélas, et nous avons assez payé pour le savoir, qu'il y a un nationalisme hideux et cruel, qui porte bien toutes les marques dont le Père Vermeersch l'a justement flétri.

Le nationalisme allemand, auquel tous les Allemands ont participé, évêques, curés, catholiques, socialistes de tout poil et de toute nuance, francs-maçons et protestants, appartient à cette catégorie.

Le tort du Père Vermeersch est sans doute de ne pas avoir suffisamment marqué que les deux descriptions qu'il fait s'appliquent à deux types différents de nationalisme. Probablement la distinction est dans sa pensée. Mais on avouera qu'elle n'est pas suffisamment marquée dans l'expression.

Ce qu'il condamne sous la forme absolue de nationalisme, c'en est une certaine forme nettement anti chrétienne, différente en fait et en droit de celle qu'il avait décrite avec une si belle précision dans le premier passage cité.

De toutes les dépositions, la plus claire et la plus judicieuse me paraît de loin celle du R. P. Yves de la Brière. Elle ne contredit nullement celle du Père Vermeersch « première manière », mais elle n'engendre pas dans l'esprit les confusions que celle-ci peut aisément faire naître.

Depuis près de vingt ans, si je ne m'abuse, le P. de la Brière traite dans les *Études* les grandes questions religieuses : doctrinales et politiques, qui se posent à l'Église. Avec quel tact, quelle sûreté de doctrine et d'information, quelle maîtrise serine, c'est ce que savent et admirent les lecteurs des *Études*.

Depuis la guerre, le P. de la Brière s'est consacré spécialement aux questions de droit international public. Il est professeur de droit international chrétien à l'Institut catholique de Paris. Il est donc particulièrement qualifié pour témoigner dans cette enquête.

L'éminent religieux distingue nettement le patriotisme du nationalisme.

« L'idée de nationalisme est visiblement apparentée à celle de patriotisme, sans se confondre avec elle...

« Le patriotisme est la vertu morale qui incline à s'acquitter envers la patrie de toutes les obligations qu'elle impose et de tous les témoignages d'amour dont elle est digne. Le nationalisme paraît être un système politique qui, dans les affaires de l'État, prend pour objectif principal, la grandeur et l'intérêt de la nation. Parmi les préoccupations du patriotisme on peut faire figurer au premier rang, la réalisation de tel ou tel idéal qui favorise la prospérité matérielle ou morale du pays : par exemple une plus généreuse fraternité, une meilleure justice sociale ; mais pour le nationalisme, le devoir fondamental envers la patrie consiste à favoriser sa grandeur et sa puissance politique comme nation. De là vient l'importance suprême que les nationalistes, en tous pays, reconnaissent au problème de la structure et du gouvernement de l'État, ainsi qu'aux problèmes de la politique internationale, considérés du point de vue des intérêts généraux de la communauté nationale. »

Selon sa manière habituelle, le Père de la Brière se contente de tracer d'une main ferme les lignes essentielles du sujet... Mais si on veut bien y réfléchir, on se convaincra facilement que les définitions qu'il donne et les délimitations qu'il trace sont grosses de conséquences.

Un parti quelconque se déclare patriote, mais se voue spécialement à la défense, qui devient aisément passionnée et partielle, d'un intérêt particulier de la nation : une classe sociale : ouvriers, agriculteurs ; une conception spéciale de la vie politique : libéralisme, socialisme.

Ne risque-t-il de poursuivre cet intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, de faire prévaloir l'esprit de parti sur l'esprit national ? Je pose la question et je demande à nos lecteurs d'examiner, en se plaçant à ce point de vue, l'attitude de nos partis, dans la question militaire, dans celles de nos alliances à l'étranger, de la politique à suivre vis-à-vis de l'Allemagne coupable et récalcitrante ; toutes questions cependant nationales par essence et par définition.

Quand la guerre a éclaté, je rencontraï à Ostende un de mes collègues flamingants, bien qu'il ne soit pas, je pense, mêlé directement à la lutte politique. Il allait s'embarquer pour l'Angleterre avec sa famille. Nous causâmes environ une demi-heure de la guerre. Le seul point de vue qui l'intéressait dans cet immense conflit qui débutait par des horreurs sans nom, qui pouvait devenir pour nous le commencement d'une servitude séculaire, c'était celui-ci : quelle répercussion la guerre aura-t-elle sur la flamandisation de l'Université de Gand ? Et pourtant, je le répète, quoique partisan flamand, il n'était pas mêlé à la politique active et c'est, par ailleurs, une intelligence de premier ordre.

Faisons un pas de plus. Certains partis, tout en se proclamant patriotes, sont nettement antinationaux.

Il est de notoriété publique que les radicaux français ont laissé se détériorer l'armée et la marine d'avant-guerre, pour satisfaire leur clientèle politique. Préoccupés de leur pauvre cuisine électorale, ils n'ont pas vu le danger qui montait à l'horizon en grande partie par leur faute.

Il est notoire aussi que leur patriotisme comme celui d'une foule de politiciens républicains est un patriotisme conditionnel. La France, oui, disait un de leurs chefs, mais la France républicaine. Et on sait assez que ce mot magique « La République » n'indique pas seulement une forme d'organisation de l'État, mais toute une philosophie politique dirigée d'une part et rétrospectivement contre tout le passé de la France monarchique et moyenâgeuse ; d'autre part, contre la France catholique.

En 1870, les républicains se réjouissaient de la défaite des armées de l'Empereur à Sedan ! Les armées de l'Empereur ! Personne, je pense, n'est d'humeur à s'échauffer pour la mémoire de Napoléon III. Mais ce qui était battu à Sedan, c'étaient les armées de la France !

Allons encore plus loin. L'organisation politique actuelle basée sur les luttes et la représentation des partis et des opinions, n'est-elle pas de nature à empêcher de faire prévaloir, quand il le faudrait, l'intérêt national sur les intérêts particuliers des classes, des langues, des groupes politiques et des chapelles parlementaires ? Rien qu'à énoncer ces problèmes, on mesure toute la distance qu'il y a entre le simple patriotisme et le nationalisme.

Le nationalisme, continue le Père de la Brière, ne se confond pas avec l'impérialisme. Ce dernier contient des notes distinctives qu'on ne trouve pas nécessairement dans le premier. « L'impérialisme enveloppe le concept, plus ou moins confus, de suzeraineté politique ou économique d'un État sur d'autres territoires, d'autres peuples, qui acceptent ou subissent, à son égard, un régime d'obédience et de vassalité. »

Comment convient-il d'apprécier ce nationalisme nettement circonscrit et qui n'est par définition ni le pur patriotisme ni l'impérialisme ?

Le savant religieux va nous répondre en deux mots simples comme le bon sens :

« Du point de vue de la théologie catholique, la règle pour juger correctement le nationalisme se réduit à un principe fort clair. Le critère politique de la suprématie de l'intérêt national est légitime ou illégitime, selon qu'il est compris et mesuré en harmonie ou en discordance avec les obligations fondamentales du droit naturel et divin ».

Quelle que soit donc notre antipathie naturelle pour n'importe quelle forme de nationalisme, gardons-nous bien de le condamner en bloc, sans distinction. Dire que le nationalisme à la mode est anti-chrétien, que tel éminent chrétien, s'il vivait encore, ne serait pas nationaliste, faire, en général, le procès du nationalisme sans autre qualification, c'est, si le Père de la Brière a raison, user de formules gravement inexactes, injurieuses même pour les fidèles de l'Église catholique, qui seraient par surcroît des nationalistes modérés.

Le Père de la Brière précise plus loin sa pensée et nos lecteurs ne m'en voudront pas d'insister, car le sujet en vaut la peine.

« On peut concevoir un *nationalisme* qui considère comme une règle supérieure à l'abri de toute contestation, le droit naturel et divin, les principes de justice et d'ordre que le Créateur a profondément gravés dans la nature de l'homme et la nature des choses, les doctrines de haute moralité sociale dont l'Église catholique est l'incorruptible gardienne. Ce serait dans les limites tracées par le droit naturel et divin, ce serait dans la sphère tout humaine où évoluent les divers systèmes concernant le gouvernement des peuples, que serait affirmée, de préférence à tout autre principe politique la suprématie de l'intérêt national. »

Dans ce cas, l'orthodoxie ne serait pas engagée, Ce qui déciderait pour ou contre le nationalisme, ce seraient la compétence, la raison et le sens politique.

(A suivre.)

FERNAND DESCHAMPS.



ITALIE l'Université catholique de Milan

Les agences télégraphient que Sa Sainteté a prononcé un discours enflammé sur le rôle des Universités catholiques, à l'occasion d'une « Journée » de propagande en faveur de l'Université de Milan. Nous ne manquerons pas, dès que nous aurons reçu le texte de ce discours, de le traduire pour les lecteurs de la *Revue*.

Voici, en attendant, une brève notice sur l'Université catholique de Milan.

* * *

Bien avant la guerre, des chefs de l'Italie catholique tels que don Albertario et Toniolo désignaient déjà la création d'une université catholique comme l'œuvre des œuvres.

Pendant les derniers mois des hostilités et les premières semaines qui suivirent l'armistice, se forma le groupe d'hommes entreprenants qui devaient la réaliser.

Ils se rendirent au chevet de Toniolo, alors mourant, pour lui faire part de leur projet. Un élan de joie intense souleva et transfigura le grand homme défaillant. Sa parole haletante, mais, pour une dernière fois, enthousiaste, chanta le *Nunc dimittis*. Et ce n'est pas sans une grande fierté que nous rapportons qu'il donna comme exemple à l'Italie catholique, dans ce bref discours qu'on peut appeler son testament intellectuel, notre glorieuse université de Louvain !

Quelques jours après, la fondation immédiate de l'université catholique de Milan était résolue. Mgr Olgiati a raconté en termes émus la séance où fut prise cette importante et audacieuse décision. Avant de se séparer, les fondateurs tombèrent à genoux et promirent de consacrer toutes leurs énergies à l'œuvre dont la Providence venait de les charger. Puis ils vouèrent d'avance l'université future au Sacré-Cœur.

Voilà pourquoi l'université de Milan porte le nom d'*Università cattolica del Sacro Cuore*.

Seule, une confiance illimitée en l'amour de Notre-Seigneur et la conviction absolue que leurs projets étaient conformes aux plus ardents désirs de son divin Cœur, ont pu engager le R. P. Gemelli et ses amis, presque sans ressources, à commencer aussitôt la gigantesque entreprise.

Dieu ne trompe pas la confiance qu'on met en sa bonté et en sa providence. Le premier secours fut un don d'un million, du comte Lombardo. Ce don servit à l'achat et aux premiers aménagements du *palazzo* dans lequel est installée l'université du Sacré-Cœur.

Le comte Lombardo est le grand Mécène catholique du Nord de l'Italie. C'est lui qui répondait un jour aux remerciements des bénéficiaires de ses générosités : « Vous n'avez pas à me remercier. Je suis le caissier du Sacré-Cœur. Quand le Sacré-Cœur m'ordonne de faire un paiement, j'obéis. C'est à Lui, et non à moi, qu'il faut dire votre gratitude ».

Et les dons se succédèrent au fur et à mesure des nécessités. L'université a coûté jusqu'ici, environ six millions. Pour son entretien et son fonctionnement, il faut, en chiffre rond, un million par an. M^{lle} Barelli, la trésorière, raconte à qui veut l'entendre que, durant toute la première année scolaire (1921-1922), elle a vu approcher toutes les échéances de paiements sans que sa caisse contint le nécessaire, bien loin de là. Et chaque fois, les secours tombaient à pic au dernier moment.

La foi robuste des fondateurs de l'Université de Milan rappelle assez l'audace surnaturelle des fondateurs d'ordres religieux.

Le budget de l'université va s'enfler rapidement. En 1921-22, n'étaient donnés que les cours de première année des deux facultés actuellement constituées : celle de philosophie et celle de sciences sociales. Actuellement, deux années fonctionnent. L'an prochain et le suivant, s'ajouteront encore deux séries de cours dans chaque

faculté. Puis, de nouvelles facultés seront créées. La première sera la faculté de droit. On construit actuellement, pour son installation, « l'aile Pie XI ». La crise du bâtiment est inexistante pour les constructeurs de l'université catholique de Milan.

C'est pour subvenir à ces besoins grandissants en même temps que pour faire mieux connaître encore l'université catholique, qu'une grande campagne de propagande est actuellement menée par toute l'Italie, et que le Saint-Père lui-même a voulu participer à cette propagande par le discours auquel nous faisons allusion dans les premières lignes de cet article.

Notons encore une marque exceptionnelle de prédilection du Sacré-Cœur pour cet institut qui lui a été consacré.

On sait que le R. P. Gemelli, son premier recteur, est un converti. De médecin matérialiste, il s'est fait franciscain. Les conférences contradictoires qu'il donna, peu de temps après sa conversion, sur les miracles de Lourdes, eurent un immense retentissement. Son père vivait également en dehors de la religion. Malgré bien des tentatives et surtout malgré bien des prières, quelques semaines encore avant l'inauguration de l'université catholique, le vieillard n'était pas converti. A plusieurs reprises, le R. P. Gemelli avait causé à Sa Sainteté le Pape Benoît XV de cette grande douleur de sa vie. Dans la dernière audience qui précéda l'inauguration, Benoît XV demanda des nouvelles au P. Gemelli :

— Rien encore. Et mon père a maintenant septante ans.

— Allons, ne vous troublez pas et ne vous laissez pas abattre. Le Sacré-Cœur ne peut pas vous refuser cette grâce.

Le jour de l'inauguration, à la messe que le R. P. Gemelli célébra dans la chapelle de l'Université, son père et sa mère communieraient. Quelle émotion pour le fils, un jour pareil ! Il ne put contenir cette émotion. Elle éclata en sanglots et se communiqua naturellement à l'illustre assistance qui était venue manifester son admiration et exprimer ses encouragements aux créateurs de l'Université catholique.

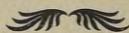
* * *

C'est une conception hautement scientifique qui a présidé à l'organisation de l'université de Milan et qui préside actuellement à sa vie.

Conception scientifique et conception catholique. Maîtres et élèves devront servir la science en catholiques convaincus. Tous les étudiants sont obligés de suivre un cours supérieur de religion et de subir un examen sur les matières de ce cours. Les certitudes et les lumières de la foi ne peuvent pas faire tort aux recherches scientifiques. Que du contraire. La devise de l'université catholique de Milan est : *In scientia religio, in religione scientia*. Nous serons chrétiens dans notre travail scientifique, et nous pratiquerons les méthodes scientifiques dans nos études religieuses. Ce qui ne signifie pas un système d'apologétique à jet continu, ni n'exclut la recherche scientifique absolument désintéressée. Le P. Gemelli aime à citer les belles pages de S. E. le Cardinal Mercier, de Mgr d'Hulst, de Mgr Battifol sur l'esprit scientifique. Il ne faut pas, il ne faut plus que l'on prenne a priori les savants catholiques pour des demi-savants, des savants à préjugés, des esprits entravés par leur foi.

Où donc se fait-on plus noble idée du rôle de l'université ? Celle-ci, dans la pensée des maîtres de l'université de Milan, ne doit pas être une fabrique de diplômés et de diplômés, ni une sorte de lycée supérieur où la jeunesse se prépare à des examens et à des professions. Elle doit être avant tout un foyer d'étude et de recherche scientifique, les cours seront plutôt des séances de laboratoire, où professeur et élèves collaboreront dans la recherche personnelle. Et ce, non seulement dans les sciences expérimentales, mais également en philosophie, en sociologie, en droit, en histoire, etc. Plutôt que de rassembler tous les livres qui composent la bibliothèque de l'université dans une seule salle, on les a distribués dans les diverses salles de cours, selon les matières qu'on y enseigne et qu'on y étudie. Chaque élève mènera de front les études communes et des travaux personnels, sous la conduite et le contrôle du professeur. Et cette forte discipline intellectuelle est encore la meilleure des préparations à la vie, à une profession libérale, à un rôle social ou politique.

LOUIS PICARD.



FRANCE

Renan et l'épiscopat français

Mgr Dubois, cardinal-archevêque de Paris, à l'occasion du centenaire d'Ernest Renan, — au nom des cardinaux et archevêques de France réunis à Paris le jour même du centenaire, — exprime « le regret d'un hommage solennel où il ne pouvait être question d'union sacrée ».

Rendons justice, cependant, ajoute le cardinal, au tact des orateurs : Ils ont loué l'écrivain, le penseur, le savant, l'historien, non seulement sans arrière-pensée de manifestation antireligieuse, mais avec le souci évident de ne rien dire qui pût choquer les consciences chrétiennes.

Mais le fait est là — trop motivé. Le nom de Renan sonne douloureusement — et pour cause — aux oreilles des catholiques. La perfection du style ne saurait atténuer — au contraire — le venin de la pensée et la pensée de Renan, flottante et dissolvante à la fois, s'insinue dans les esprits pour y faire germer le doute et y ruiner finalement la croyance aux vérités les plus saines et les plus fécondes.

Exégète, historien ou philosophe, Renan a promené dans tous les domaines son scepticisme souvent ironique et toujours dangereux. Peut-être, comme on le prétend, a-t-il « fait retrouver la pensée religieuse » à quelques incrédules ; à coup sûr, il a tué la foi en beaucoup d'âmes croyantes et il s'en est réjoui. N'a-t-il pas écrit :

« Les temples du Jésus réel s'écrouleront ; les tabernacles où l'on croit tenir sa chair et son sang seront brisés. Déjà le toit est percé à jour et l'eau du ciel vient mouiller la face du croyant agenouillé » ?

Aussi l'hommage rendu à sa mémoire ne saurait manquer de raviver le souvenir douloureux de sa bruyante et funeste apostasie.

Cet hommage rappelle autre chose encore — qui n'est pas à l'honneur de Renan. On sait son enthousiasme pour les Allemands, en qui il voyait le peuple prédestiné, le peuple par excellence.

« J'ai étudié l'Allemagne, dit-il, et j'ai cru entrer dans un temple. Tout ce que j'y ai trouvé est pur, moral, beau et touchant. O mon âme, oui, c'est un trésor, c'est la continuation de Jésus-Christ... La France me paraît de plus en plus un pays voué à la nullité pour la grande œuvre de renouvellement de la vie dans l'humanité. »

Ainsi ce Français a exalté l'Allemagne au détriment de la France, il a prononcé de véritables blasphèmes contre la patrie. Et nos défaites de 1870 ne refroidirent guère sa lyrique admiration pour nos vainqueurs. Notre patriotisme, à l'heure présente surtout, souffre de voir exalter un homme dont la pensée et le cœur habitaient si volontiers au delà du Rhin.

Combien de Français eussent souhaité qu'on laissât en paix sa mémoire, pour ne pas susciter autour d'elle des critiques trop motivées ! Disons-le sans acrimonie : pour rester digne de notre victoire, la jeunesse présente a besoin d'autres modèles. Mieux eût valu ne pas lui mettre sous les yeux l'image d'un homme qui renia sa foi et méconnaît sa patrie.

LOUIS, Card. DUBOIS,
Archevêque de Paris.



ÉTATS-UNIS

La politique du dollar

ou les limites du désintéressement des États-Unis

Les bons et candides Européens que nous sommes ont généralement tendance à s'exagérer la vertu des habitants de l'Amérique du Nord. Cette erreur est due autant à notre ignorance qu'aux proclamations du président Wilson. Celui-ci fit, durant la guerre et pendant les préparatifs du traité de Versailles, un emploi si abondant de formules idéalistes, que nous en étions venus à prendre les Américains pour des anges de générosité en lesquels rien ne se retrouvait de notre egoïsme européen.

Nous ferons bien de rabattre un peu de cette trop grande estime où nous les tenons et de ne plus prendre trop au sérieux ce qu'on nous raconte de leur désintéressement. Les indigènes des États-Unis sont tout simplement des hommes, c'est-à-dire, des impérialistes. Car, ils méritent autant que nous le reproche d'impérialisme dont ils ne cessent de nous accabler. Seulement, leur impérialisme est d'une autre espèce que le nôtre. Français et Belges, nous sommes des impérialistes malades et appauvris qui nous bornons à empêcher l'Allemagne de nous étrangler tout à fait. Les Nord-Américains, eux, seraient plutôt des impérialistes nantis et bien portants qui convoitent les richesses et organisent la colonisation de tous les peuples des deux Amériques.

M. Pierre Arthuys, qui jouit, en France, d'une réputation d'économiste sérieux, a publié, dans la *Revue Universelle* du 15 janvier, des renseignements qui sont d'un haut prix pour juger les Américains à leur valeur et non sur leurs paroles.

Les États-Unis, dit-il, sont en train de tirer un bon parti de la situation prodigieuse que leur a faite la guerre. Ils ne songent à rien moins, semble-t-il, qu'à s'emparer de toute l'Amérique latine. Et les

procédés dont ils usent montrent qu'ils ne s'y prennent pas si mal pour atteindre leur but.

Il faut savoir que toutes ces républiques latino-américaines sont pauvres. Pour s'en tirer, elles doivent emprunter. Mais, où le faire ?

Leurs nationaux sont ou trop dépourvus eux-mêmes ou trop peu confiants dans le crédit du pays, pour prêter à l'État. Celui-ci doit bien faire comme la cigale qui allait chez la fourmi, et chercher du secours au dehors. Jadis, c'était à la France et à l'Angleterre qu'en s'adressait en pareil cas. Mais, la France ne peut aujourd'hui songer qu'à soi. L'Angleterre doit songer d'abord à ses colonies nombreuses et indigentes. Il reste les États-Unis, qui n'ont que de petites colonies et disposent de monceaux d'or. Les Latins d'Amérique en sont donc réduits à venir frapper aux portes des banques de Wall Street, et à se faire les sollicitateurs des pires ennemis de leur liberté. Car, le Yankee, positif et réalisateur, n'a aucune envie de s'appauvrir ; il ne prête que sur de bons gages. Il demande et obtient en garantie les douanes qui constituent le plus clair des revenus de ces républiques emprunteuses. Percevoir les droits de douane, c'est, en ces pays, tenir l'État à sa merci. Les lignes suivantes, que je copie dans l'article de M. Pierre Arthuys, indiqueront dans quelle mesure les États-Unis sont devenus les douaniers et, par conséquent, les maîtres de l'Amérique latine :

« Les banquiers nord-américains ont donc inauguré la politique du dollar et, pendant ces deux dernières années, ils ont prêté aux gouvernements, aux villes ou aux États, une somme globale s'élevant à 304 millions de dollars. Toutes les républiques du Centre-Amérique sont en faillite, sauf le Nicaragua que les Nord-Américains occupent et dont ils administrent les douanes et les finances ; le « président de la république » et les ministres reçoivent régulièrement des appointements. Les quatre autres petites républiques du Guatemala, du Honduras, du Salvador, et du Costa-Rica demandent à contracter des emprunts et un groupe de banquiers nord-américains étudient leur cas et les conditions qui seront exigées ; le Guatemala vient d'obtenir 15 millions de dollars et les Nord-Américains vont y créer la Banque « Nationale » et y faire disparaître — en la rachetant — toute la monnaie de papier du pays.

Le gouvernement cubain, qui avait déjà emprunté 5 millions de dollars et livré une partie de ses douanes, vient d'obtenir 50 millions de dollars. Haïti, occupée militairement depuis 1015, a reçu 7.500.000 dollars et la « Banque nationale haïtienne » a cédé tout son actif, par acte notarié, à la National City Bank de New-York. La Colombie, qui se traîne dans la misère, vient de recevoir 4 millions de dollars pour faire face aux dépenses les plus urgentes, et demande un autre emprunt de 80 millions de dollars ; une de ses provinces, celle d'Antioquia, a obtenu tout récemment 20 millions de dollars et l'une de ses villes les plus importantes 7 millions de dollars pour des travaux hydrauliques, des tramways et des constructions diverses d'intérêt public ; elle a livré en gage tous ses revenus.

L'Équateur, en pleine crise, demande 33 millions de dollars ; le groupe financier de la *Standard Oil* étudie la question, mais il a aussitôt fait savoir qu'il « serait indispensable de donner les douanes en gage ». Le Pérou, très attaqué, négocie un emprunt de 50 millions de dollars et a déjà livré ses douanes ; la Bolivie a obtenu 33 millions de dollars garantis par les revenus les plus importants de l'État ; une commission nord-américaine est partie pour la capitale bolivienne, afin d'intervenir dans l'attribution des sommes de l'emprunt et surveiller le prélèvement des impôts.

Le Chili a emprunté 44 millions et négocié un nouvel emprunt de 12 millions de dollars ; l'Uruguay a reçu 13 millions de dollars, le gouvernement brésilien 50 millions, la ville de Rio 12 millions, l'État de Rio-Grande-do-Sul 10 millions, l'État de Ceara 2 millions de dollars ; l'Argentine enfin a emprunté 50 millions et prépare un autre emprunt de 170 millions de dollars.

Tout cet or a envahi les républiques hispano-américaines en moins de deux ans, et nous croyons que la politique du dollar n'a pas dit son dernier mot ; elle n'est au contraire qu'à son début et on devine quelle puissance redoutable elle va donner aux Nord-Américains ».

* * *

Ce n'est pas assez, pour les Américains, du contrôle financier que les emprunts consentis leur permettent de s'assurer, ils visent encore à accaparer, par leurs trusts, les richesses naturelles des anciennes possessions espagnoles.

A Cuba, ils possèdent 60 pour cent des plantations sucrières. Et le reste est aux mains d'étrangers financés par eux. Au Centre-Amérique, leurs compagnies fruitières ont acheté d'immenses territoires qu'elles exploitent et où elles établissent des chemins de fer, des ports et des

stations de T.S.F. Les côtes atlantiques du Nicaragua, du Honduras, du Costa-Rica et du Guatemala seront bientôt toutes entières leur propriété, sans compter le Vénézuéla et la Colombie que déjà elles envahissent.

La *Standard Oil* sait que l'Amérique du Sud est en passe de devenir le lieu où le monde entier viendra puiser son pétrole et elle a déjà commencé de mettre la main sur les meilleurs réservoirs que le Pérou, l'Équateur, la Colombie, la Bolivie, le Centre-Amérique, le Mexique et l'Argentine contiennent. Les mines ne sont pas oubliées ; elles sont, au contraire, accaparées petit à petit. Des chemins de fer, des ports et d'autres travaux gigantesques sont exécutés avec l'aide financière des banquiers américains, et, pour que les industriels ne soient pas jaloux, l'on n'omet point de spécifier qu'il faudra se fournir de matériel aux Etats-Unis. Ces gouvernements sud-américains s'enchaînent souvent par des contrats fort profitables aux Américains du Nord. Tel, celui qu'un trust américain a passé avec le gouvernement d'Haïti, en vertu duquel le dit trust a le droit de « fabriquer le sucre de canne, de cultiver le coton, le tabac, le caoucho, les fruits tropicaux ; de construire des édifices publics et privés ; d'acquérir les chutes d'eau, d'y construire des canalisations, de développer dans l'île toutes sortes de travaux publics, comme les chemins de fer, les ports, les tramways ; d'acquérir de quelque manière que ce soit les droits ou propriétés de toute personne, firme et association en les payant au comptant et en se réservant le droit de disposer à leur gré de la propriété acquise... », en un mot, de ne plus se gêner et de faire ce qui lui plaira. La Bolivie a signé un contrat du même genre avec la *Standard Oil*. Les marchands de câbles ne montrent pas moins d'ardeur à enserrer tout le continent sud-américain d'un réseau de câbles à eux, ce qui leur donnera la facilité de monopoliser toutes les nouvelles et informations, et de tenir en leur pouvoir les lieux stratégiques (Antilles, Centre-Amérique, Colombie, Vénézuéla) auxquels les Etats-Unis accordent de l'importance.

Ces prudents Nord-Américains se sont aussi arrangés pour être de plus en plus les seuls à recevoir les richesses de l'Amérique du Sud et pour amener les Sud-Américains à ne plus aller acheter, hors des Etats-Unis, ce qu'ils doivent importer. Le cuivre du Chili et du Pérou, l'argent du Mexique et du Centre-Amérique, le pétrole de la Colombie et du Pérou, le café du Brésil et de la Colombie sont libres de toute taxe quand ils entrent dans les Etats-Unis. Aussi, les Sud-Américains négligent-ils, chaque jour davantage, d'exporter ailleurs les marchandises qu'ils ont à vendre. Ce qu'eux-mêmes doivent importer leur vient, dans la proportion de 40 pour cent (de 70 pour cent aux Antilles et en Amérique centrale), des Etats-Unis. Jadis, ils achetaient 33 pour cent de leurs importations à l'Angleterre : aujourd'hui, ce chiffre est réduit du tiers, au profit, évidemment, de l'Amérique du Nord.

Tout cela indique assez que l'interdépendance, qui règne déjà entre les deux Amériques, deviendra de plus en plus complète. Et si l'on veut se souvenir que « interdépendance » signifie, pour le plus faible, « sujétion et obéissance », on reconnaîtra que les Sud-Américains ne se sont soustraits, jadis, à la domination espagnole et européenne, que pour retomber bientôt sous le joug des Etats-Unis. Ils nous diront un jour ce qu'ils auront gagné au change.

Les Etats-Unis n'épargnent, comme on voit, aucune peine pour que soit hâté le moment où l'Amérique du Sud sera complètement sous leur coupe. Si, le plus souvent, ils ne sont pas scrupuleux sur le choix des moyens qu'ils emploient, il leur arrive pourtant d'user de procédés apparemment moraux comme la persuasion et la propagande.

C'est ainsi que, depuis décembre 1921, une commission présidée par M. Hoover se réunit périodiquement pour l'étude et l'extension des relations commerciales entre les deux Amériques. D'une façon générale, on y envisage le moyen de faire passer les richesses des Sud-Américains aux mains des Nord-Américains. Une autre conférence panaméricaine, où viendront les vingt et une républiques latines, se tient, ce mois-ci, à Santiago-du-Chili, sous la présidence des Etats-Unis, dans un but approximativement pareil. Il faut, en effet, proclamer les Américains du Nord, que les divers Américains que renferme l'Amérique se fréquentent davantage pour apprendre à mieux se connaître et pour resserrer les liens qui doivent les attacher les uns aux autres. On commence, déjà, à étudier l'espagnol aux Etats-Unis ; les Sud-Américains, de leur côté, se soucient de plus en plus de savoir l'anglais ; des revues sont rédigées en espagnol aux Etats-Unis, puis envoyées dans l'Amérique du Sud, afin que les Sud-Américains soient mieux renseignés sur la grande république du Nord dont ils doivent

désormais se rapprocher davantage ; les femmes elles-mêmes entrent dans le mouvement, car, l'an dernier, elles ont tenu, à Baltimore, de solennelles assises panaméricaines, d'où les Américains du Sud sont reparties, dit-on, très contentes d'elles-mêmes et de leurs sœurs nord-américaines.

Ainsi, les Etats-Unis comptent bien que l'Amérique du Sud se tournera de moins en moins vers l'Europe, pays de « autocraties, et recourra, pour démêler ses affaires, aux bons soins de l'Amérique du Nord, terre de progrès et apôtre de la liberté des peuples. Le passé et le présent donnent, à ce sujet, des indications assez concordantes pour qu'on puisse augurer ce que sera l'avenir.

« La question des frontières entre le Chili et le Pérou, au sujet des territoires de Tacna et Arica, a été soumise à l'arbitrage de Washington ; la Bolivie demande aussi que soit examinée la question de son accès à l'océan Pacifique ; l'Équateur et le Pérou désiraient également choisir les Etats-Unis comme arbitre au sujet de leurs prétentions réciproques sur certains territoires contestés ; les mêmes différends existent entre le Pérou et la Colombie et tous ces peuples oseront difficilement choisir d'autres juges.

Au Centre-Amérique, le Costa-Rica qui revendiquait le territoire de Coto contre le Panama, avait résolument attaqué ce dernier : après quelques combats aussi puerils qu'inutiles, les Etats-Unis intervinrent et tranchèrent le différend sans consulter les belligérants ; la république de Costa-Rica recevait le territoire de Coto. A Panama, le « gouvernement » donna l'ordre de mettre le drapeau national en berne, et ce fut tout. Les Etats-Unis n'avaient eu aucun scrupule à arracher ce territoire à Panama, puisque cette république est une de leurs créations ; quant au Costa-Rica, il avait de ce fait contracté une dette de reconnaissance envers les Etats-Unis. »

* * *

Qu'on ne s'imagine pourtant pas que le rôle joué par les Etats-Unis dans les affaires de l'Amérique du Sud fut toujours reclusif. « La plupart des révolutions du Mexique ne sont que l'histoire de l'invasion des Yankees dans ce pays ; l'exemple de la fondation de la république de Panama, province arrachée à la Colombie par une révolution soutenue par les Américains, celle du Nicaragua suivie de l'occupation militaire nord-américaine, la mainmise sur la république Dominicaine, l'occupation militaire et l'accaparement de Haïti en 1915, les lois imposées à Cuba qui font de plus en plus de la perle des Antilles une vassale des Etats-Unis » : tout cela donne un aperçu peu favorable sur la moralité de ces professeurs de morale.

Il ne faut pas oublier ce qui s'est passé dernièrement dans la république de Guatemala. En 1921, elle avait comme président Herrera, homme intègre et distingué, tel que ce pays en avait rarement vu de pareils dans cette fonction. Comme tout président de république, il était contesté. Soudain, trois généraux fomentent une révolution et s'emparent du pouvoir. Loin de soutenir Herrera, les Etats-Unis s'empressent de reconnaître le général Orellana, et ils déploient en faveur de cet homme médiocre et taré un tel zèle que, « dans l'intérêt de la paix au Centre-Amérique », ils empêchent le Salvador et le Honduras d'intervenir au profit du président déchu. Comme, un peu plus tard, les partisans d'Herrera se remuaient pour chasser l'usurpateur, le gouvernement des Etats-Unis donna ordre à l'amiral Cole de débarquer immédiatement sur les côtes de Guatemala. L'amiral débarqua avec ses marins ; il marcha sur la capitale, et, à son approche, tout étant rentré dans l'ordre, il alla simplement présenter au général Orellana « les respects du président Harding ». Dans le même moment, Orellana demanda au Congrès de l'autoriser à faire un emprunt aux Etats-Unis. « Il s'agissait de fonder au Guatemala une banque « nationale » avec de l'argent exclusivement américain et de racheter tout le papier-monnaie local qui était ainsi définitivement supprimé. Les banquiers des Etats-Unis ne se le firent pas demander deux fois et ils prêtèrent généreusement 15 millions de dollars.

M. Pierre Arthuys semble vouloir dire que ce petit trait caractérise assez bien toute la politique suivie aujourd'hui par les Etats-Unis à l'égard de l'Amérique du Sud.

OMER ENGLEBERT.



Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 4, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et
les accidents
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



A la Grande Fabrique

- - **E. Esders** - -

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



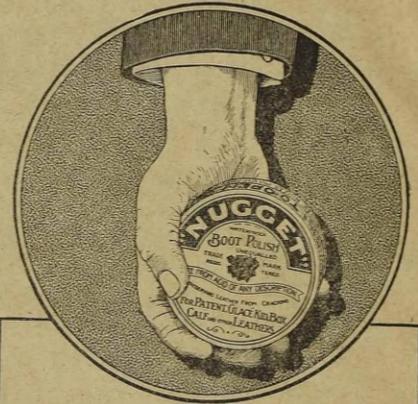
La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—
Demandez nos Catalogues
et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer



Un "tiens" vaut mieux
que deux "tu l'auras"
"NUGGET" est sûr
l'autre ne l'est pas

Typographie — Lithographie	VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733	Papeterie — Maroquinerie
FABRIQUE DE REGISTRES	François VANNES Successeur 13, rue de la Colline, Bruxelles T.ÉL. 227.64	COPIE-LETTRES
Articles de Bureau	USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	Chapelets — Livres de prières

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS